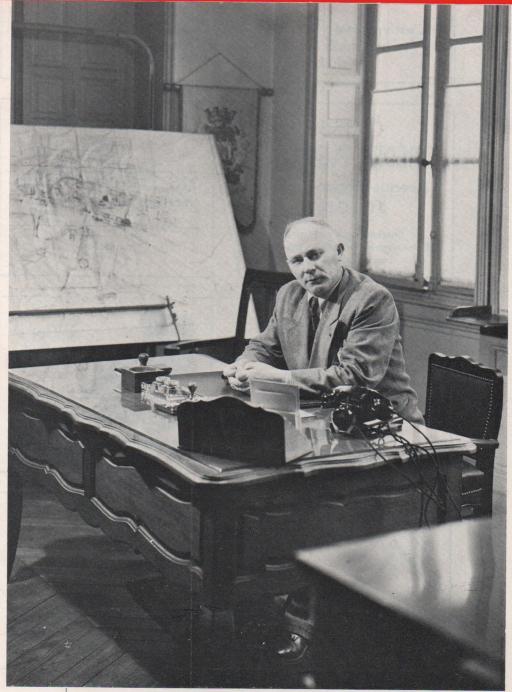
REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'Echo de Joigny



(Photo Fontanel)

LE GÉNÉRAL VALET, MAIRE DE JOIGNY (1948-1959)

(voir page 23)

LE BRICOLAGE SERVICE DE JOIGNY

Av. de Sully - Tél. : 62.10.23

« C'est vraiment le paradis du bricoleur »

Mme GENTY

ARTICLES DE PECHE - FLEURS

GRAINES



8, Quai Ragobert **JOIGNY**

Tél.: 62.11.57

CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey JOIGNY

Toutes opérations de banque, bourse, change, tous crédits

Tout ce qui concerne le pneu

Sté IFANDOT Fils

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT 89 - JOIGNY Tél.: 62-18-84



CAMPING SKI - CHASSE PLEIN-AIR SPORTS

CABANON

J. SACARD

1, Av. Gambetta — JOIGNY Tél.: 62-09-33



« JAN » STUDIO

18, avenue Gambetta JOIGNY

SPECIALISTE PHOTO-CINE PORTRAITS — IDENTITE



CITROËN

AUTOBIANCHI

47 bis, Avenue Gambetta — JOIGNY Tél.: 62-23-90

LOCATION SANS CHAUFFEUR

ROBERT

SIMONE

11, Place du Pilori Joigny - Tél. : 62.22.98

Coiffent les Messieurs avec ou sans rendez-vous PARKING

QUATRE G.

GRAINES ARTICLES DE PECHE



Т. 62-10-24

JOIGNY

8, rue G.-Cortel



Agence PANIS

Georges FAVARD

SUCCT

ADH Nº 1773

Achat - Vente - Expertise Location Administration d'immeubles

10, rue Ile-Saint-Jacques 89 - JOIGNY Tél.: 62-15-72

RENÉ OUTTIER

Armurier

40, Avenue Gambetta Tél.: 62-14-13 89 - JOIGNY

ARMES DE PRECISION CHASSE TIR MUNITIONS ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP MACHINES à coudre OMNIA

THOMSON DUCRETET ATLANTIC FRIGECO

G. PIERROT

DISTRIBUTEUR AGREE

28, rue de l'Etape, JOIGNY Tél.: 62.17.92 SERVICE APRES VENTE

Assurances Retraites Crédits

Marcel RENAUD

Rue de Brion Place Colette

TEL. 62-08-97

89 - JOIGNY

PAMPRYL Les sept jus de fruits PRAMPRYL sont parfaitement naturels



PRODUCTEUR EUROPEEN

Les USINES PAMPRYL sont installées au cœur même des régions productrices

PAMPRYL - NUITS-ST-GEORGES (21) et JOIGNY (89)



AUTO-ECOLE ST-ANDRE

9, Av. Roger VARREY
JOIGNY 89 - Tél. : 62.10.18

Cours de Code Permis et perfectionnement sur véhicules modernes

Le meilleur Consultez-nous - accueil vous sera réservé

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie photo

M. BERGER

7, quai Ragobert 89 - JOIGNY Tél. 62-14-56

COMMERÇANTS

ARTISANS

INDUSTRIELS DU JOVINIEN,

C'est grâce à votre aide financière que ce bulletin a pu paraître

MERCI.

CEUX QUI N'ONT PAS ETE SOLLICITES VOUDRONT BIEN NOUS EN EXCUSER. LA PUBLICITE LEUR RESTE OUVERTE. ILS PEUVENT S'ADRESSER A

L'ECHO DE JOIGNY

Bibliothèque municipale Ancien Hôtel de Ville JOIGNY

BIBLIOTHÈQUE DE JOIGNY (Yonne) - 3° Trimestre 1974

Abonnement : 18 F donnant droit à quatre numéros. — Le numéro : 5 F

Scènes de la querelle janséniste à Villeneuve-sur-Yonne au XVIIIe siècle

Par J.L. DAUPHIN

1 PARTIE (suite)

CHAPITRE III

Durant les années 1732-1735, le Couvent des Bénédictines de Villeneuve fut au centre de la querelle janséniste provoquée par l'accession du moliniste Jean-Joseph Languet de Gergy à l'Archevêché de Sens (1).

Au début de 1732, le desservant de la paroisse Notre-Dame, M. de Bilhac, appelé à une autre charge, quitta Villeneuve. « A sa place, écrit l'auteur de la Chronique du couvent des Bénédictines (2), vint un nommé M. Thomas, âgé (sic) d'environ 35 ans, d'un air posé mais ayant le regard très fourbe. Il fut un mois sans se faire connaître. Sa première visite au couvent fut pour la Mère Saint-Placide qui lia bien-tost avec lui. Peu de temps après le nouveau desservant qui voulait prendre pied dans la maison, commença par faire interdire le Sieur Cornisset de venir dire la messe et d'y faire aucune fonction ecclésiastique »...

En effet, très vite, un petit parti favorable à ce prêtre mal disposé envers les Jansénistes, se forma dans le couvent et regroupa, autour de la Sœur Saint-Placide, les sœurs Sainte-Elisabeth, Sainte-Geneviève et Saint-Louis, ainsi que deux pensionnaires de la maison, les Dames Leclerc, mère et fille, qui se disaient protégées de Mgr Languet. La tension entre celles-ci et la Prieure ne fit dès lors que s'aggraver. Dans le même temps, Madame du Fourny se heurtait assez violemment au desservant Thomas. Celui-ci avait demandé qu'on lui prêtât pour une procession le beau panache du Saint Sacrement que possédait le couvent, ce qui lui fut refusé. Furieux, Thomas adressa cette lettre assez éloquente à Madame du Fourny, le 29 août 1732 (3) :

« Je vous ai fait demander une grâce aujourd'huy, Madame, par la mère Sainte-Geneviève, grâce que vous m'avez refusée. C'est une suite de votre politesse ordinaire. Je n'en suis pas surpris. Peut-être l'aurais-je obtenue si je vous l'avais demandée moi-même ; mais comme la vue est essentielle à un prêtre, j'appréhendais d'être offusqué par

⁽¹⁾ Voir la première partie du présent article parue dans le Nº 14 de « l'ECHO DE JOIGNY ».

⁽²⁾ Cette chronique, anonyme, porte le titre, un peu fastidieux de « Mémoires pour servir à l'Histoire du couvent des Bénédictines de Villeneuve-le-Roy — Récit concernant une partie de ce qui s'est passé sous le règne de Madame du Fourny, leur prieure » — Cet intéressant document, d'une centaine de pages manuscrites couvre les années 1722 à 1742 et s'attache à justifier la Prieure. Trois copies en existaient au début de ce siècle lorsque M. Paul du Chayla en publia des extraits (B.S.A.S. 1906). Il m'a été possible d'en retrouver deux en 1974 ; le troisième qui appartenait aux Archives Municipales de Villeneuve-sur-Yonne, semble avoir disparu.

⁽³⁾ Cette lettre nous a été conservée par la Chronique du Couvent des Bénédictines ; il en est de même des lettres de Madame du Fourny et de Mgr Languet de Gergy citées dans ce chapitre.

le brillant d'une croix que vous ne portez, selon le langage des humbles, que par un esprit d'orgueil et de vanité (4). Environnée de ce brillant, de quel œil auriez-vous regardé un chétif desservant, un petit prêtre, — ce sont vos termes, Madame! — qui ne passe pour tel dans votre esprit que parce qu'il professe des sentiments orthodoxes et tâche d'étouffer ceux que vous ne cessez d'inspirer à vos Dames, sentiments d'une audacieuse révolte aux décisions du Saint-Siège et de nos Seigneurs Evêques.

« Apprenez une bonne fois à obéir et vous saurez commander ; l'humilité vous rendra tout autre que vous n'êtes.

« Je suis, Madame, votre Serviteur.

_ THOMAS __».

A la suite de cette lettre violente, la Mère du Fourny refusa l'entrée du parloir au desservant et écrivit même à l'Archevêché pour se plaindre de lui...

Les Dames Leclerc et la sœur Saint-Placide s'offusquèrent de l'interdiction faite à Thomas, qui était bien sûr leur confesseur, de venir au Couvent. Une fois de plus, le ton monta... Le 21 septembre, Madame du Fourny fit faire les valises des Dames Leclerc qui furent invitées à trouver un autre toit... Les deux femmes ulcérées durent alors prendre pension dans une maison bourgeoise de Villeneuve. La fille Leclerc se rendit aussitôt à Sens, pour faire son rapport à l'Archevêché sur la conduite des Jansénistes du Couvent Saint-Joseph... Mgr Languet, pensant trouver là une bonne occasion de rappeler à l'ordre ces Religieuses « orgueilleuses comme des démons » décida de rendre une visite prochaine au Couvent...

Quelle dût être la joie de la fille Leclerc lorsqu'elle rentra à Villeneuve porteuse de cette importante nouvelle ! et la joie de ses amis !

Aussitôt le petit clan de l'Abbé Thomas et de la venimeuse Sœur Saint-Placide fut persuadé de sa prochaine victoire. On parlait déjà comme d'une chose assurée du départ de l'indésirable Madame du Fourny et de sa relégation dans un très lointain couvent... Qui sait si la Sœur Saint-Placide ne se voyait pas Dame Prieure du Couvent Saint-Joseph ?... Dans leur délire d'allégresse, nos « conjurés » ne virent rieu de mieux à faire que répandre à travers Villeneuve grand nombre de chansons et de pamphlets à la gloire de Thomas, « ce courageux Romain », en peignant sous les traits les plus noirs et les plus ridicules la Prieure et ses amies, dont la Notaresse Menu... Pensaient-ils que leurs mauvais vers rendraient plus sûre et plus juste leur cause en créant un véritable scandale dans la ville ? C'était un calcul hasardeux...

De son côté, Madame du Fourny attendait dans le calme la venue promise du Prélat.

Le soir du 18 octobre, jour de Saint-Luc, les religieuses venaient d'achever leur frugal souper, lorsqu'un domestique de Mgr Languet se fit annoncer au parloir. Madame du Fourny le reçut et apprit que Monseigneur couchait à Passy et arriverait au couvent le lendemain à l'aube...

Le 19 octobre était jour de liesse à Villeneuve, car on fêtait Saint-Savinien, patron de la paroisse de l'Abbé Cornisset. Mais cette fête n'eut pas l'honneur d'une visite de l'Archevêque de Sens... Celui-ci, en effet, se rendit directement au couvent Saint-Joseph où il fut reçu par Madame du Fourny avec qui il devait avoir un long entretien. Puis, Mgr Languet décida d'interroger une à une toutes les religieuses du couvent afin de se faire une idée de leurs opinions, de leurs réactions, de la qualité de leur sentiment religieux... C'était ce qu'il appelait « pratiquer un scrutin secret ». La teneur de ces « interrogatoires » nous est connue par deux documents : la « Chronique du Couvent des Bénédictines » et surtout le compte rendu rédigé par Mgr Languet lui-même (5), où ce Prélat porta en marge ses réflexions personnelles sur chaque religieuse.

Madame du Fourny, interrogée la première et pressée de questions, répondit avec beaucoup de sérénité et d'esprit, se gardant bien de formuler

⁽⁴⁾ Il s'agit d'une croix de brillants qui avait été offerte à Madame du Fourny par sa sœur la Marquise de Beaugy lors de son séjour à Villeneuve le mois précédent. Les deux sœurs ne s'étaient pas revues depuis 1722.

⁽⁵⁾ Archives Départementales de l'Yonne - G - 197.

Mgr Languet de Gergy sut garder son estime aux religieuses malgré les calomnies accumulées par les adversaires du jansénisme

des jugements trop tranchés. Néanmoins, Mgr Languet nota : « elle a convenu avec nous être éloignée de la soumission aux Bulles apostoliques »... « elle a reconnu que la communion est très rare (6) mais a dit que cela vient du défaut des confesseurs ; qu'on n'a pas de confiance aux prestres du lieu, comme étrangers ou trop jeunes »...

Puis l'Archevêque interrogea la « souprieure », « bonne fille, simple, peu de prétention ». D'emblée, celle-ci se plaignit nommément « de la sœur Saint-Placide et de son Parti »... Elle reconnaissait que la Prieure avait des préventions sur les affaires du temps mais qu'elle n'en parlait pas. Interrogée sur l'enseignement du Nouveau Catéchisme (7) la Sous-Prieure déclara « que l'on n'enseigne pas le nouveau catéchisme dans les paroisses, ce qui fait qu'on n'ose pas encore le faire aux classes ».

A la même question, la Mère du Fourny avait déclaré : « La plupart saven) l'ancien et ce serait confondre leur mémoire que leur enseigner le nouveau ».

Ensuite, le Prélat passa aux simples religieuses et le défilé des sœurs dans le bureau de la Prieure où s'était installé Mgr Languet se prolongea tout le jour. Lorsque l'Archevêque quitta Villeneuve à 4 heures du soir, après avoir dîné au Couvent, il restait encore plusieurs religieuses et les converses à interroger. C'est ce qu'il fit le lendemain matin dès 7 heures...

Que retenir de ces entretiens avec la vingtaine de religieuses ?

Les sœurs Sainte-Anne, Sainte-Flavie et Saint-Benoît déclarèrent « que le trouble est venu de la Dame Leclerc et de la Sœur Saint-Placide ». Une d'elles osa même parler de « la cabale de la



Sœur Saint-Placide ». Interrogée sur le respect de la Bulle et la lecture du journal janséniste « Les Nouvelles Ecclésiastiques », la Sœur Saint-Claude répliqua (8) : « Monseigneur, vous avez fait vos études, pas vray ? et moi je ne les ay pas faites, ainsi je n'entends rien à tout ce que vous me dites! ». Selon le journal « les Nouvelles Ecclésiastiques » (9), le dialogue fut le suivant, plus pertinent et plus riche de sens : « Vous avez fait vos études, Monseigneur, pas vray ? — Oh oui, mon enfant! — Eh bien,

⁽⁶⁾ Les Jansénistes s'approchaient peu souvent de la Sainte Table. Le Diacre Pâris ne se jugea digne d'en approcher que deux fois seulement ! Cette accusation fut souvent formulée contre Madame du Fourny et ses Bénédictines ainsi que celle « d'abolir insensiblement le culte de la Vierge ».

⁽⁷⁾ Le Nouveau Catéchisme, moliniste, avait été imposé en 1731 par Mgr Languet pour remplacer l'Ancien, celui du Janséniste Mgr de Gondrin.

^{(8) «} Chronique du Couvent des Bénédictines ».

^{(9) «} Nouvelles Ecclésiastiques » du 11 juillet 1733 ; ce texte est repris dans le « Supplément » en 1734.

moi qui ne les ai point faites, je n'entends point votre Constitution. Feu Mgr de Chavigny nous a dit qu'elle ne valait pas le D..., que des filles ne s'en devaient pas mêler et qu'il ne fallait point leur en parler. « Une autre religieuse fit, selon Menu de Chomorceau, cette réponse un peu leste au Prélat qui lui demandait si l'on s'entretenait dans le Couvent des controverses religieuses : « Je n'en sais rien, Monseigneur, je suis chargée du jardin et de la basse-cour ; or, vous savez que ni les choux ni les poules ne parlent de la Bulle ni des affaires du temps !. « Monseigneur n'était pas dupe et il notait ; « elle parait peu instruite... ou fait semblant »...

Bien sûr, ces impertinentes religieuses ne servaient guère la cause de Madame du Fourny. La sœur Saint-Placide et ses amies étaient bien sûres de leur proche victoire et décidèrent de ne pas épargner la Supérieure durant leur interrogatoire... et elles en rajoutèrent! Certes, Mgr Languet trouva quelque plaisir à écouter ces fougueuses déclarations anti-jansénistes, mais il ne s'illusionnait pas sur la qualité de ces religieuses. Voici ce qu'il nota à leur sujet dans ses papiers:

Sœur Saint-Placide : « bien décidée en bien, mais paraît mauvaise religieuse, haute et vaine ». Plus loin : « elle dit se nommer Buquet, mais aussi Parmentier, aussi De Palme... se croit fille de Roi! Elle a 400 livres de pension ».

Sœur Sainte-Geneviève : « esprit aigre, haïssant la Supérieure et peu vertueuse » ; ailleurs : n'a pas eu de vocation ; peu régulière, le plaisir sur la nourriture... ».

Sœur Saint-Louis : « mauvaise religieuse, bien décidée en bien, mais pleine d'aigreur et d'aversion contre la Prieure » ; il est vrai qu'elle est « à demi-folle et a été deux ans enfermée ».

Seule, la Sœur Sainte-Elisabeth, « bonne fille », trouva à peu près grâce aux yeux du Prélat qui inscrivit : « fort bien décidée, paraît assez bonne religieuse et bon esprit, mais piquée et mutinée contre sa Supérieure ».

En effet, Mgr Languet n'aimait rien tant que l'obéissance et la discipline et trouvait un peu paradoxal que des religieuses révoltées et haineuses recommandent à leur Supérieure une discipline qu'elles étaient loin de pratiquer! Enfin, en ce matin du 20 octobre 1732, lorsque la dernière converse eut comparu devant l'Archevêque de Sens, Madame du Fourny fut convoquée dans son bureau. Dans l'ombre les ennemis de la Prieure attendaient! L'Abbé Thomas et les dames Leclerc ne devaient pas être loin, peut-être même dans le parloir, guettant avec impatience la décision du Prélat.

Madame du Fourny sentait que l'entretien ultime qu'elle allait avoir avec l'Archevêque serait décisif. Elle s'attacha à faire venir la discusssion sur la querelle avec Thomas et les Dames Leclerc, véritable cause de la venue du Prélat, et non sur la querelle janséniste, qui, somme toute, n'était que la toile de fond du conflit. Elle devait avant tout, bien montrer à Mar Languet que les torts n'étaient pas de son côté. Elle le fit, et avec talent. Enfin, ultime argument, ouvrant son secrétaire, elle en sortit ses « pièces à conviction » : les pamphlets et les chansons qui avaient été répandus dans la ville par les bons soins du prêtre et des Dames Leclerc. Elle les fit lire à Mgr Languet. Que pensa l'Académicien des vers de la fille Leclerc ou du style de Thomas ? Nous l'ignorons.. Mais, l'Homme d'Eglise ne les goûta guère : les prenant des mains de la Prieure il les déchira et les jeta dans la cheminée où, en cette fin d'octobre, brûlait déjà un feu vif...

Madame du Fourny se savait désormais hors de danger, du moins pour l'immédiat. L'Archevêque de Sens, bien qu'ennemi farouche du jansénisme, ne se laissait pas aveugler par ses opinions et était conscient de l'indignité des ennemis de la Prieure, en particulier du trop talentueux Abbé Thomas qui, par ses excès de zèle, l'empêchait de sévir contre Madame du Fourny et son parti en leur donnant figure de martyrs. D'ailleurs le Prélat ne pouvait s'empêcher d'estimer la Prieure.

Dans Villeneuve, la surprise fut à son comble lorsque l'on apprit que le desservant Thomas, frappé d'une disgrâce subite, devait quitter la paroisse Notre-Dame sur ordre de son Archevêque.

Dès le 21 octobre, les Dames Leclerc reçurent de Madame du Fourny ce billet laconique : « C'est pour vos faux mémoires, Mesdames, et vos fades chansons que l'entrée du parloir vous sera fermée à l'avenir ». Signé « Du Fourny, Prieure Perpétuelle ».

Le 27 octobre, Mgr Languet écrivit à la Mère Du Fourny une lettre qui se terminait ainsi : « J'espère qu'après avoir fait de sérieuses réflexions sur plusieurs choses que j'ay eu l'honneur de vous dire pour votre utilité, vous m'occasionnerez de vous donner encore plus de marques de l'estime et de la considération que j'ay pour vous et votre maison. C'est dans ces sentiments que je suis, Madame, entièrement à vous, en N. S.

Jean-Joseph, Archevêque de Sens ».

Madame du Fourny avait « triomphé » du desservant Thomas mais n'avait certes pas gagné la tranquillité, bien au contraire. Dès la disgrâce de l'Abbé Thomas, une invraisemblable campagne de diffamation fut savamment orchestrée, tendant à prouver qu'au Couvent Saint-Joseph, Jansénisme et licence faisaient très bon ménage.

Un véritable « réseau d'espionnage » tissait sa toile autour du monastère et aucun fait, fut-ce le plus ridicule ou le plus grotesque, n'échappait aux yeux qui guettaient en permanence la Prieure et ses amies. Ainsi de 1732 à 1735, aucun de leurs gestes ne fut ignoré de Mgr Languet. En effet, tout est consigné par écrit et adressé à l'Archevêque sous le titre « Mémoire pour Monseigneur » ou « Mémoires abrégés de ce qui se passe chez les Religieuses de Villeneuve-le-Roi » (10). L'auteur de ces rapports ne cherchait pas à dissimuler son identité : il était prêtre (11).

Par contre, d'autres lettres, anonymes, parvenaient dans le même temps au Prélat... L'auteur des « Mémoires » s'attacha à en connaître les auteurs ; ainsi écrivait-il une fois : « J'ai découvert les auteurs des lettres anonymes... Ce ne sont pas les Dames Leclerc mais un homme qui a étudié, qui dicte à une demoiselle que je ne peux pas nommer : elle est ma pénitente et je ne scai cette affaire que sous le sceau d'un secret qu'il ne m'est pas permis de révéler ». Cette discrétion honore le personnage ! Que n'est-il resté toujours aussi discret! Or, ses rapports infâmes s'entassaient sur le bureau de Mgr Languet... Découvrons-en quelques extraits .

- « La Prieure a fait venir une tenture de tapisserie toute neuve par la poste de Paris pour son appartement ; elle a fait tapisser son cabinet d'un Damas tout neuf. Le parloir l'est aussi, mais ce n'est que de coutil à personnages ».
- « Elle a nouvellement embelli le parloir de son portrait, elle s'est fait représenter avec la Crosse et la Croix ».
- « Le 3 du courant, la Prieure est sortie de son monastère pour aller dans une maison qui appartient à la communauté sous prétexte d'examiner les réparations qu'il y aurait à faire et elle y est restée un temps considérable ».

Les fréquentations de Madame du Fourny sont le thème favori de l'indiscret ecclésiastique.

« Vendredi 10 du courant, le Curé de Saint-Thibault de Joigny (12) vint la voir et fut longtemps avec elle ». Les visites de Cornisset et d'Olivier, le Curé de Maillot, janséniste notoire, sont régulièrement dénoncées... Le journal antijanséniste « Le Supplément aux Nouvelles Ecclésiastiques » en parle bien sûr et ajoute que Madame du Fourny cache des prêtres interdits (13). « Le

⁽¹⁰⁾ Tous les rapports cités proviennent du dossier G. 197 des Archives de l'Yonne. — (II est permi de s'étonner que Mgr Languet de Gergy n'ait pas détruit ces rapports).

⁽¹¹⁾ Peut-être s'agissait-il d'un Jésuite de Sens. Les Jésuites s'étaient toujours montrés hostiles aux Jansénistes et redoublaient de zèle depuis l'arrivée de Mgr Languet de Gergy. Sans doute même n'étaient-ils pas étrangers aux articles hostiles à Madame du Fourny parue dans le « Supplément aux Nouvelles Jansénistes ». Les A.D. (G. 197) conservent une lettre du « frère Hyacinthe aug. à Villeneuve Père Robinet, Recteur des R.R. P.P. Jésuites de Sens », où le frère charge le Père Robinet d'assurer l' « autheur de l'Article de Sens » dans le « Supplément » que la Prieure de Villeneuve mène toujours une vie scandaleuse et garde sur ses genoux durant les offices son chien « qu'elle aime autant qu'elle hait la Bulle ». Madame du Fourny dut intervenir en 1735 pour se débarrasser du Père Mattias, le confesseur Jésuite envoyé de Sens, qui était sans doute mêlé à cette campagne de calomnies.

⁽¹²⁾ Il s'agit de l'Abbé Blondeau, Janséniste modéré. Après sa mort en 1736, un procès interminable eut lieu autour de son testament (cf. le remarquable ouvrage de M. E. Franjou, « La querelle Janséniste à Joigny... ».

^{(13) «} Supplément » de Juillet 1733, Février 1734 et sqq.

Sieur Gaillot, ce fameux confesseur du Parti Janséniste, mis au carcan pour avoir distribué des libelles diffamatoires, est arrivé à Villeneuve-le-Roy avec deux prétendues dévotes. Ce beau trio a logé à l'Hôtel-Dieu, y est resté trois jours et a rendu visite régulièrement soir et matin à la Prieure. Le Procureur du Roi, averti, en a parlé à la Demoiselle Housset, Supérieure de l'Hôtel Dieu, qui a nié le fait ». « Autre chose, la jeune Boullard, âgée d'environ 15 ans et fille du sieur Jacques Boullard, le plus déterminé janséniste de la ville, est au couvent. On proteste qu'elle n'y est qu'à demi-pension mais on en doute. Elle est dirigée et confessée par le Sieur Cornicet qui malgré les défenses à lui faites de confesser hors de sa paroisse va son train comme je l'ai appris de la bouche même d'une Demoiselle que j'ai engagée à recommencer toutes les confessions qu'elle avait faites auprès de lui... ».

Devant tant de visites, l'imagination du correspondant de Mgr Languet s'enflamma. « On a vu et ouï plus d'une fois la Prieure appeler par sa fenêtre des personnes dans la rue pour venir dîner avec elle. La porte de clôture ne se ferme qu'entre neuf et dix heures du soir » - « Le séjour de trois semaines que firent au monastère un vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois avec une fille de 22 ans qu'il y avait amenée était un scandale continuel par les familiarités qu'on remarquait entre eux. Ils couchaient au dehors dans deux chambres qui se communiquaient au vu et au su de la Prieure qui dîna et soupa tous les jours avec eux. Un lendemain de ces agréables soupers où l'on avait été de l'humeur la plus libre et la plus enjouée, la Prieure sans s'être confessée osa communier de la main de cet indigne prestre ».

Il y a pis encore ! La Prieure a reçu trois hommes, « vêtus d'habits religieux mais véritables satyres », à qui elle avait l'intention de livrer d'honnêtes religieuses ! Un de ces insolents poussa la hardiesse jusqu'à « se donner des libertés avec la Prieure qu'il traitait en catin, elle s'en défendait par de fables façons... ».

C'est cette fois du délire ! Et l'aimable correspondant de l'Archevêque de conseiller « les moyens que Monseigneur peut employer pour remédier à ces abus » ; par exemple :

- « Mettre à la porte deux bonnes catholiques des plus anciennes et leur donner pour retraite durant le jour une chambre basse que la Prieure utilise pour ses visites furtives et qui communique avec son appartement par un escalier dérobé;
- Faire ôter la clochette que la Prieure a fait mettre à son parloir afin qu'on ne puisse aller chez elle sans qu'elle le sache ;
- Condamner le guichet de la grille de la Prieure qui est si grand qu'un homme peut y passer aisément tout chaussé et tout vêtu ».

Pour terminer ce concert de diffamations et de calomnies par une note plus gaie, citons les imprécations du correspondant de Mgr Languet contre la Prieure qui mange au parloir et en fait « une véritable auberge » tandis que « samedi dernier les Religieuses n'eurent à dîner qu'une soupe à l'oignon avec des fèves ». Et de conclure : « Je

CENTRAL GARAGE

Concessionnaire PEUGEOT

VENTES - ACHAT - ECHANGE

Avenue Jean-Hémery 89 - JOIGNY

Tél. 62-08-76

Mécanique, Tôlerie, Peinture STATION SERVICE DEMENAGEMENTS
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89 Tél.: 62.17.43

Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

ferais un volume de tous les abus qui règnent dans cette maison ! ».

Nous n'avons cité que quelques brefs extraits... Mais il y avait là de quoi envoyer dix fois au bûcher Madame du Fourny et ses amies ! Or, quelles furent les réactions de Mgr Langue? ?

Le 21 novembre 1732, alors que la campagne de calomnies avait déjà pris son essor, Mgr Languet écrivait à la Mère du Fourny : « Vous me paraissez regretter encore les messes du Sieur Cornisset. Ce docteur vient encore de signer une lettre de remontrance contre moi et en a sollicité d'autres. Regretter les services d'un tel homme, c'est un peu regretter les oignons d'Egypte. Si, au surplus, vous aimez mieux les remontrances de Gros Jean à celles de son Curé, je ne reconnaîtrais pas à ce goût singulier ce que j'ai trouvé d'esprit en vous. Badineries à part, tout ce que je désire et ce que je demande à Dieu, c'est que ce qu'il a mis en vous de talent et de mérite ne soit pas perdu par un penchant qui ne peut qu'être au moins dangereux pour votre salut, quoi qu'il soit paré au dehors de morale sévère et de zèle pour l'amour de Dieu.

Je suis, avec de vrais sentiments d'estime, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur... ».

Non, Mgr Languet n'était pas dupe de son espion ; les ignobles accusations d'un prêtre obsédé ne pouvaient le tromper. Les visites que recevaient la Prieure étaient celles de Jansénistes bien sûr, non de satyres...

Monseigneur Languet ne tint pas davantage compte de deux longues lettres rédigées par la « Sœur de Palme de Saint-Placide » datées des 24 novembre et 17 décembre 1734 et signées aussi par les Sœurs Sainte-Geneviève, Sainte-Claire et Saint-Louis. Là encore s'amassaient des calomnies de toutes sortes contre la Prieure et ses amies. Mgr Languet se contenta d'ajouter en note à l'une de ces lettres : « Il y a encore la Sœur de Saint-Elisabeth qui pense comme celles-cy; on n'a pas osé luy communiquer la lettre ».

Par contre, l'une des signataires de ces lettres, la jeune sœur Sainte-Claire, prise de remords, adressa à l'Archevêque le 16 novembre 1735 une longue rétractation finissant en apologie de Madame du Fourny.

Une seule fois, semble-t-il, Mgr Languet réagit aux lettres reçues et écrivit à la Prieure : « Une personne anonyme me mande que Madame Menu entre très souvent chez vous... Si cela est vray je vous diray que j'ay peine à croire que vous puissiez la convertir ou qu'elle vous inspire beaucoup l'esprit de soumission. De telles amies ne me laissent pas beaucoup espérer de vos lectures. Cependant j'espère que l'esprit de Dieu triomphera de vos résistances et des obstacles que le Tentateur vous suscite de tous les côtés ». L'obstinée Prieure ne tînt bien sûr qucun compte de ces pieuses exhortations. répondit à l'Archevêque que Mme Menu avait bien le droit de rendre visite au Couvent puisqu'elle y avait été élevée, et s'empressa de se brouiller définitivement avec l'Abbé Yver, ennemi des Menu, qu'elle soupconnait d'être l'auteur de la lettre...

Seule une converse, la Sœur Barbe, d'ailleurs assez mauvais sujet (elle avait été renvoyée de Saint-Antoine de Sens) fit les frais de tous ces déchaînements de haine. Pour avoir une fois traité la Sœur Sainte-Elisabeth de « carogne », elle fut dénoncée, sanc-tionnée par l'Archevêque et chassée du Couvent le 8 août 1734 pour l'Abbaye des Isles à Auxerre, malgré une supplique des autres religieuses et l'intervention de Madame du Fourny, intervention que les mauvaises langues interprétèrent ainsi « Sœur Barbe quoique d'ailleurs le fléau de la Maison, a le secret de la Supérieure à qui elle est d'un grand secours pour les visites nocturnes qu'elle reçoit ».

Mais à la fin de 1735, les calomnies s'apaisèrent sans plus d'éclat. Elles n'avaient visiblement pas semé tout le trouble qu'en attendaient leurs auteurs. Mais un mal plus profond n'était-il pas fait ? Certes, Madame du Fourny allait encore connaître quelques beaux jours mais ses ennemis peu à peu l'isolaient : le couvent devenait suspect aux yeux de beaucoup et son futur et fatal affaiblissement se préparait. La formule « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! », s'y applique à merveille.

L'ABBAYE DE VAULUISANT

Notice par M. VALLERY-RADOT

Président départemental des « Vieilles Maisons Françaises »

Notre vice-président nous a demandé de faire paraître cette notice sur cette ancienne abbaye située près de Villeneuve-l'Archevéque. On sait par ailleurs que les « V.M.F. » s'intéressent beaucoup à la restauration du Château de Joigny.

Artaud, premier abbé de Preuilly, abbaye cistercienne située près de Donnemarie-en-Montois désire fonder un monastère en Espagne.

Saint Bernard s'étonne de ce lointain exil et conseille à Artaud d'établir la nouvelle colonie en un lieu plus proche, dénommé Monstuz, propriété de l'abbaye de Pontigny, arrosée par l'Alain et de la mouvance des seigneuries de Trainel et de Villemaur.

Artaud suit les conseils de son éminent ami. Le vallon inconnu et marécageux deviendra Vallislucens, la vallée brillante de grâce, autrement dit Vauluisant.

Selon la coutume cistercienne, 12 moines sous la conduite du premier abbé de Vauluisant quittent Preuilly et l'essaim se dirige vers la nouvelle colonie au cours de l'année 1127, en vue d'appliquer la charte de charité.

Henri Sanglier, archevêque de Sens, bénit en 1129 les constructions déjà édifiées, ainsi que l'assiette des futurs bâtiments dont l'église abbatiale. Celle-ci s'élève grâce aux libéralités du roi Louis VII et de Thibault-le-Grand, comte de Champagne, longue de 74 mètres, large de 24, flanquée d'un transept de 48 mètres. Cet édifice, réplique de Pontigny, l'un des plus grands de la région, remanié à plusieurs reprises, est totalement détruit au XIX° siècle. Il n'en reste qu'un chapiteau, Victor Petit, lors de son passage, a pu en admirer une fenêtre du XIII° siècle, qu'il a dessinée.

En 1790, lors de l'inventaire, les commissaires ne peuvent cacher leur enthousiasme — rare à cette époque — à la vue de l'abbatiale. « L'église, écrivent-ils, est un édifice de toute beauté, qui fait l'admiration du public et le sujet de la visite des connaisseurs, n'a besoin, et même de longtemps, d'aucune réparation ».

Nous relaterons simplement quelques faits saillants de l'histoire de l'abbaye, tels qu'ils ressortent du cartulaire.

Dès sa fondation, les dons abondent. Au XVIº siècle, Vauluisant possèdera des biens dans 65 paroisses dont 8 métairies fortifiées (l'une à Cérilly), ainsi que des moulins sur la Vanne, Qui bien a, guerre a, et le démon de la chicane n'épargne pas les moines, Dès 1135, saint Bernard visite l'abbaye et apaise un conflit entre les religieux et les Templiers concernant des biens situés à Cérilly.

En 1140, saint Bernard qui se rend au « concile de Sens », où il fera condamner Abélard, séjourne à Vauluisant.

En 1142, Héloïse, qui avait révélé à ce même Abélard la plénitude de l'amour dans la plénitude du regret et qui devait à ce dernier la crosse abbatiale du Paraclet, Héloïse est en difficulté avec Vauluisant. Les troupeaux de porcs des deux abbayes se disputant une pâture à Pouy.

En 1163, lors de son exil à Sens, le pape Alexandre III décide de prendre Vauluisant sous sa protection.

En 1190, Philippe Auguste fait de même. Plusieurs autres papes et rois imiteront cet exemple. Le XIII° siècle est l'âge d'or de Vauluisant. A la fin de ce siècle, plus vraisemblablement au début du XIV°, l'église abbatiale subit de profonds remaniements, ainsi que l'attestent tant une gravure réalisée en 1692 que le dessin du XIX° siècle de Victor Petit.

Aux XIV° et XV° siècles, la Guerre de Cent ans accumule les ruines. Les religieux sont contraints d'abandonner le monastère. Après l'expulsion des Anglais et la destruction des bandes d'écorcheurs, les moines se réinstallent. Ils s'efforcent de récupérer la majeure partie de leurs biens occupés par de nouveaux voisins. Ils profitent du passage du roi Charles VII, cheminant de Sens à Troyes, pour lui demander sa protection et faire borner les limites de l'abbaye par des bâtons royaux (1444).

Dès 1433, les abbés relèvent les ruines accumulées par la guerre. L'abbé Henri est réduit à vendre un tombeau de cuivre (dans le chœur de l'église) pour en tirer quelque argent.

L'un de ses successeurs, Anthoine le Pescheur, plombe le clocher vers 1460.

Louis XI accorde des lettres de sauvegarde à Vauluisant, établissant qu'elle est de fondation royale.

A la fin du XV° siècle, l'abbaye connaît une ère de prospérité, mais c'est dans la première moitié du XVI° siècle que Vauluisant, dont l'abbé jouira désormais du privilège des « episcopalia », connaîtra son apogée sous l'abbatiat d'Anthoine Pierre (1502-1549).

Cet homme de grande piété, originaire de Rigny-le-Ferron est un remarquable administrateur doué d'un goût très sûr. Il remanie de fond en comble les bâtiments, y imprime la marque de son temps : celui de la Renaissance. Il multiplie les œuvres d'art dans les bâtiments et singulièrement dans le sanctuaire.

De ces merveilles, ne subsiste que la mise au tombeau du Christ, datée de 1528, chef d'œuvre de Gentil et du Dominique tailleurs d'« ymaiges » à Troyes. Le Dominique, élève du Primatice était florentin. Cette œuvre, don des parents de l'abbé Anthoine, jadis installée dans la chapelle du sépulcre de l'abbatiale, a été donnée en 1832 par le Baron de Campy, propriétaire de Vauluisant, à l'église de Villeneuve-l'Archevêque dont elle est,

avec la façade, le plus bel ornement. L'ensemble considérable des travaux et améliorations entrepris par l'abbé Anthoine n'est plus guère évoqué que par les archives.

Les boiseries, notamment stalles et buffet d'orgues, sculptés Jacques Millon et Jehan Miallot de Troyes rivalisaient en beauté avec le jubé de Villemaur. Les vitraux sont l'œuvre de noble Jacques de Bérulle, ancêtre du cardinal et maître-verrier. Les peintures sont confiées au célèbre peintre sénonais Jehan Cousin. Détruites par les Huguenots en 1562, elles seront partiellement remplacées. En 1741, Restout composera une Assomption de la Vierge. Cette Assomption est peut-être celle qui orne aujourd'hui la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Sens.

A l'abbé Anthoine, on doit également le narthex de l'église qui figure encore sur la gravure de 1692, ainsi que d'importantes restaurations de tous les bâtiments conventuels dont la bibliothèque qu'il enrichit de nombreux ouvrages.

François I^{er} et sa cour firent plusieurs séjours à Vauluisant. Le roi logeait dans la maison abbatiale, sa cour dans « la maison du roi » construite à cet effet par l'abbé Anthoine.

Mais voici que se devinent dans ce cadre monastique de la Renaissance tout bouillonnant de vie, de travail, de piété, de haute civilisation, orienté par le culte du beau voué à Dieu, les signes avant-coureurs de jours mauvais.

Du concordat de Bologne, signé par Léon X et François I^{er} en 1517, résulte le système de la commende. Une abbaye en commende est celle dont le roi nomme en qualité d'abbé un ecclésiastique séculier non résidant qui jouit, en vertu de cette faveur, d'un tiers du revenu de l'abbaye sans autre obligation que d'en faire bon usage. Un autre tiers reste à la disposition de la communauté. Le dernier tiers est employé à l'entretien des bâtiments et aux aumônes. (Au XVIIIe siècle, le revenu atteint 12.000 livres).

Ce système, étonnante invention de la cupidité, mérite les anathèmes dont on l'a chargé. Il supprime, en fait, l'abbatiat. Il ébranle les fondements de l'ordre monastique.

Dom Anthoine est le dernier abbé élu de Vauluisant. Son règne est trop long pour ceux qui, désireux de profiter du système de la commende, convoitent les revenus de l'abbaye. Le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral Gaspard de Coligny, candidat à l'abbatiat commendataire de Vauluisant, contraint le vieil abbé à abdiquer en échange de la mitre in partibus de Sidon en Orient.

Un autre moine de Vauluisant, André Richer, ami de Dom Anthoine, devient en 1541 auxiliaire du cardinal de Bourbon, archevêque de Sens avec le titre d'évêque de Chalcédoine. Il fait construire un logis dans le monastère appelé le logis de Chalcédoine.

Le cardinal de Châtillon, premier abbé commendataire de Vauluisant, embrasse la Réforme. Sa « carrière » dans l'église catholique avait d'ailleurs été plutôt scandaleuse. Né en 1515 à Châtillon-sur-Loing, actuellement Châtillon-Coligny, il est élevé au cardinalat à 18 ans et nommé archevêque de Toulouse à 19 ans. C'est un des plus riches seigneurs ecclésiastiques du temps. Il s'empare de tous les revenus de Vauluisant et dévaste les bois.

Le 23 octobre 1562, les Huguenots ravagent l'abbaye, mais ne la brûlent pas. L'œuvre de l'abbé Anthoine est anéantie. En 1571, nouveau saccage du monastère.

Parmi les principaux abbés commendataires, citons les noms du cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, l'un des chefs de la Ligue, M. de Bellegarde, archevêque de Sens, le cardinal d'Este, fils du duc de Modène et de Reggio, et chargé des affaires de France auprès du pape, François Le Tellier, fils de Louvois, Louis Grimaldi de Monaco, Loménie de Brienne, futur archevêque de Sens. Sous ce dernier abbatiat en 1757, Auxerre gémit sous la crosse brutale d'un cuirassier mitré, M. de Condorcet. Ce prélat se rend tellement insupportable par son manque de charité dans sa lutte anti-janséniste que le roi l'exile un an à Vauluisant.

Il est juste de reconnaître que l'application du système de la commende à Vauluisant n'occasionne pas de désordres aussi graves que dans d'autres monastères. Ceci pour deux motifs. D'une part, les abbés commendataires dont nous venons de citer les noms sont en général des ecclésiastiques scrupuleux, d'autre part, après un temps de relâchement, le cardinal de Richelieu impose à l'abbaye la stricte observance issue

de la Contre-Réforme. Les religieux réfractaires à cette nouvelle discipline se retirent à Cercanceaux, au bord du Loing, où ils se préparent à une longue décadence. D'autres moines assurent la relève.

**

Grâce aux archives, on peut suivre la vie quotidienne des religieux. Si la ferveur n'est pas morte, l'austérité des jours anciens se tempère. Le cadre du monastère est d'une grande beauté. Par les inventaires de la Révolution, on connaît l'admirable mobilier de Vauluisant. Les moines peuvent s'enorgueillir de posséder l'une des plus riches bibliothèques de la région.

La presse périodique accède à l'abbaye. Le cloître s'entrouvre à certains plaisirs du siècle. Le tabac y est accueilli avec faveur — on y fume, on y chique pour 60 livres par an.

Le jeu semble faire une apparition insolite au moûtier avec deux tables de trictrac.

Au réfectoire, l'ordinaire paraît honorable. Les visites du bon cardinal de Luynes, archevêque de Sens, mettent en évidence les talents gastronomiques du cellérier. Les pâtés de carpes, de godiveaux, de poulets garnis d'artichauts, de tourtes de pigeons verjutées, de talmouses, se pressent sur la table pour régaler son Eminence. Le menu est arrosé comme il convient. A Vauluisant, on ne dédaigne pas les vins de Beaune, Tonnerre et Chablis, agrémentés de bouteilles de Champagne à 25 et 35 sols. En une année, on consomme 517 livres de poisson ainsi que 1 400 grenouilles payées 7 livres.

Mais ces agréments de la vie ne détournent pas de leurs principaux devoirs la quinzaine de religieux qui militent encore sous la règle de saint Bernard dans la seconde moitié du XVIII° siècle. Ceux-ci maintiennent, en outre, leur tradition d'excellents agronomes. Il convient aussi de rappeler que, selon la tradition, l'abbaye assure gracieusement l'hébergement des voyageurs ainsi que l'enseignement gratuit des écoliers peu fortunés du village.

Tranquilles et bienfaisants, les moines de Vauluisant ne comprirent pas pourquoi la Révolution vint, un jour, les arracher à leur bienheureuse solitude.

UN CAS DE POSSESSION DIABOLIQUE à JOIGNY, en 1791

Récit de l'abbé FROMENTOT

Le passage à Joigny et le succès d'un film américain « l'Exorciste » nous a rappelé que notre ville avait connu un cas de ce genre en 1790. Le clergé et les notabilités y furent mêlés. L'Abbé Fromentot, professeur au Collège a rédigé un témoignage lors de son séjour à l'Île de Ré. Ce récit, écrit à la fin du Directoire, résume assez bien l'opinion du clergé fidèle qui, sans faire de la possédée Edme Sévenat le bouc émissaire des événements révolutionnaires, a transféré sur le démon, sur les forces du mal tous les maux arrivés à l'Eglise de France. A l'origine de la possession, une mauvaise communion (on retrouve ici l'esprit janséniste) ; interrogé sur l'issue de la Révolution, l'esprit malin répond qu'elle sera bonne pour lui ; on y condamne les habits laïques du clergé qui sont qualifiés d'indécents ; enfin, il prédit les épreuves les plus dures à ses persécuteurs qui furent pourchassés et certains arrêtés et déportés.

De toutes façons, les phénomènes de lévitation, de frappements et de somnambulisme ont beaucoup marqué les mentalités et doivent s'ajouter aux phénomènes psychologiques de Peur qui furent fréquents pendant cette période troublée.

Pour finir, la mort assez dramatique de la citoyenne Anne Edmée Sévenat, fille d'un vigneron de Joigny le 22 brumaire de l'an quatre donne une chute tragique à cet épisode curieux de la chronique de Joigny pendant la Révolution.

En 1790 à Joigny, ville de Champagne, aujourd'hui département de l'Yonne, une fille fut possédée du démon; son père se nommait Paul Sévenat, vigneron en la paroisse Saint-André. Elle avait trois frères et deux sœurs. Elle et ses deux sœurs couchaient dans une même chambre, l'aînée toute seule, la cadette et elle dans un même lit. Vers le commencement de novembre pendant la nuit, l'aînée des trois sœurs se sentit soulevée tout à coup et culbutée dans son lit par une force invisible. Epouvantée, elle jette un cri, éveille ses deux sœurs. La nuit suivante, même chose lui arrive, même chose encore une nuit ou deux, elle ne voulait plus se coucher dans son lit; mais sa sœur la plus jeune nommée Edmée, qui était une fille hardie et de bonne humeur la plaisantait en disant « que sa vienne à moi, je n'ai pas peur »; les trois sœurs se couchèrent, étant au lit Edmée dit « revenant, viens à moi, et laisse ma

sœur Adélaïde tranquille ». La voilà aussitôt soulevée et culbutée dans son lit, voila mille singeries à la faveur des ténèbres. C'était de frapper sourdement sur les meubles ou dans le lit, de gratter sur les murs comme avec des griffes, d'imiter le déchirement d'une toile, le bruit qui se fait quand on tourne des visses, de battre la caisse et plusieurs autres auxquelles on ne connaissait rien. Les trois filles sont hors d'elles-mêmes. elles crient à leurs père et mère. On allume la chandelle, on cherche partout dans la chambre, on entend tout et on ne voit rien. Le vicaire de Saint André (1) logeait dans une maison à côté (2)

Jean-Louis-François-Xavier Hunot, originaire de Brienon. Voir Trois martyrs des Pontons de Rochefort — R. Fourrey, p. 153.

⁽²⁾ Rue de la Grosse Tombe (aujourd'hui, rue Dominique Grenet).

et même il était nourri par la femme Paul Sévenat mère des trois filles. On lui raconte la chose, il en rit, il n'en veut rien croire. Il conseille de vider toutes les paillasses. On le fait. Mais la même scène arrive les nuits suivantes. Le vicaire continue à en rire. Cependant comme c'était une famille chrétienne et de très bonnes gens, il crut devoir, malgré sa répugnance, condescendre à leurs invitations : il alla dans la chambre avec le père, la mère et les frères et les trois sœurs, il entend là des choses qui sont pour lui des mystères, il soupçonne un maléfice, et il consulta dans la ville ce qu'il y avait de mieux en fait de prêtres entr'autres M. Saulnier principal du collège qui était sans contredit la lumière du canton. Il lui conseilla d'apposter pendant la nuit des hommes autour de la maison et dans les greniers pour découvrir si quelque plaisant n'entrait pas dans cette affaires; on le fit, on ne découvrit rien et les mêmes choses se passent dans la chambre.

J'étais diacre alors, et j'enseignais au collège les premiers éléments de la langue latine (3); une autre diacre M. Barat de Joigny même, était avec moi, nous entendîmes parler du revenant de Saint-André, car c'est ainsi qu'on le nommait au commencement. Nous apprîmes la chose de la bouche du vicaire lui-même et vite la curiosité d'aller voir cela. Jour pris, nous allons passer la soirée dans la maison; il fallait attendre dix heures car alors l'être invisible ne commençait ses tours qu'à cette heure-là. Nous étions dans la chambre avec le père, la mère, lse frères et les sœurs de la fille; nous sommes témoins du singulier phénomène. C'était comme si l'on eût battu la caisse sur des planches ou sur une table ou dans le lit de la fille ou sur la muraille mais d'une manière sourde. C'était comme si l'on eût déchiré de la toile, gratté avec des griffes sur les murs de la chambre, tourné les visses du lit qui réellement ne tournaient pas, tantôt d'une façon tantôt d'une autre. Tout était action, point de parole ; tout se passait à l'oreille. Rien à la vue. Pour la fille, elle restait muette, fort tranquille et même elle paraissait très indifférente, mais il fallait qu'on fût dans la chambre sans quoi on entendait plus rien. L'invisible mécanicien faisait ses tours principalement dans le lit de la fille à ce qu'il nous semblait. L'un de nous prêtait l'oreille dans un endroit et il croyait que la scène

Quand l'un de nous était las de l'interroger, un autre reprenait. Il y avait des personnes auxquelles il ne répondait pas surtout des laïques, mais aux ecclésiastiques, il répondait volontiers. L'un des fils de la maison n'avait pas fait ses pâques, cet esprit faisait semblant qu'il le haïssait, il voulait qu'on le battît. Si nous feignions de le frapper, l'esprit frappait dans le lit de gros coups comme pour montrer qu'il désirait qu'on le frappât bien fort. Nous lui demandâmes si la Révolution qui commençait alors se terminerait à bien : il répondit qui oui, mais c'était oui pour lui et non pour nous. Il y avait dans la chambre un crucifix et lui demandâmes s'il connaissait Jésus-Christ crucifié : il répondit que oui. Je lui demandai quel âge j'avais et qu'il frappât autant de coups que j'avais d'années; il frappa vingt-trois coups. Combien de mois, il frappa huit coups. Combien j'avais de frères et sœurs : quatre frères et trois sœurs. Si je serai prêtre à Pâques, oui. Le diacre qui était avec moi, était moins âgé d'un an, il lui demanda aussi s'il serait fait prêtre à Pâques, il répondit que non, et il nous fit connaître même qu'il aurait bien de la peine à

s'y passait. Un autre écoutait ailleurs et il croyait que les coups ou le bruit se passaient aussi là. Nous étions sûrs d'entendre dans la chambre mais nous n'étions pas d'accord sur l'endroit précis. Que faire? Il eût fallu interroger cet être caché; mais il ne donnait point de réponse de vive voix nous lui disons : « qui es-tu ? » point de réponse. « Veux-tu nous parler?» rien. « Pourquoi fais-tu ce tapage?» le plus grand silence. Or comme il avait coutume de frapper des coups sourds, nous nous avisâmes de l'inviter à nous répondre par signe en frappant. Nous lui dîmes : si tu veux nous répondre par signes, frappes trois coups. Il frappa trois coups. Es-tu un revenant? Frappes un coup si cela est. N'en frappes que quatre si cela n'est pas. Il frappa quatre coups. Es-tu un malin esprit ou un ange ? Il frappa de manière à nous signifier qu'il était un ange. Tu viens sans doute pour faire du bien ?... oui. Tu aimes donc bien cette fille? oui. Crois-tu en Dieu? oui, répondant toujours par des frappements. Nous l'interrogeames sur la théologie et autant que je puis me le rappeler sur le baptême, la pénitence et la grâce, il répondait catholiquement. Cependant il avait quelquefois l'air distrait ou comme de prendre son temps pour réfléchir et alors il ne répondait qu'après qu'on lui avait fait plusieurs fois la même demande. Interrogé sur des questions soutenues par une école et combattues par d'autres, il ne répondait rien et il s'occupait d'autres choses.

⁽³⁾ Le Clergé de l'Yonne pendant la Révolution (1790-1800) par l'abbé Bonneau, p. 86 — Joseph Fromentot né à Chamvres fut condamné à la déportation; il resta à l'Île de Ré, du 29 septembre 1798 au 23 janvier 1800.

Quels Joviniens connaissent ce remarquable bas-relief du XVIº siècle de l'Eglise St-Thibaut qui évoque la descente aux enfers parmi les démons?

l'être. Ce qui arriva effectivement car bientôt après, tout ayant été bouleversé en France, le diacre prit la fuite à Paris où il ne fut bien longtmeps après ordonné prêtre par Mgr de Saint-Papoul aujourd'hui détenu avec nous dans cette citadelle. Un jeune homme d'une maison voisine et l'enfant d'une des premières familles de la ville était regardé comme perdu parce qu'ayant fait naufrage sur la mer, il ne paraissait plus depuis longtemps et ne donnait aucune de ses nouvelles, l'esprit interrogé sur son sort, fit connaître que ce jeune homme n'était pas mort mais qu'il était en route pour s'en revenir et qu'à tel jour il arriverait.

Ce qui arriva comme il l'avait dit. Nous fîmes donc toutes les questions qui nous vinrent dans l'esprit à cet être invisible ce qui dura depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. Nous partîmes bien étonnés et bien curieux d'y retourner une autre fois. Nous y retournames quelques jour après. C'était en plein jour un après dîner. Nous y trouvâmes en arrivant un curé des environs avec un des premiers bourgeois de Joigny nommé M. Filleux occupés à faire des interrogations à l'esprit, qui répondait par signe et en frappant. Nous voilà encore à l'accabler de questions, il tenait bon et répondait à tout. Ce curé n'était pas un prêtre des plus exemplaires et comme il était alors vêtu assez laïquement, le diacre qui était avec moi se mit à lui demander à l'esprit si un prêtre pouvait porter des bas blancs, un habit de forme séculière et une belle gorgerette. Il répondit fort bien que cela était indécent pour un prêtre.

Quand nous lui laissions quelques instants de repos, il se mettait à gratter comme avec des petites griffes, à battre la caisse, à tourner les visses du lit ou du moins à en imiter le bruit comme aussi celui de déchirer de la toile ou de l'étoffe de la mousseline. Je me souviens fort bien qu'un des airs favoris qu'il battait comme sur des planches ou sur le bois de lit, était l'air de Malbroug fort connu alors depuis quelques années. Mais sa cadence, la plus familière était ces



airs lugubres que battent les tambours à la sépulture des militaires, c'est-à-dire trois gros coups sourds, un roulement léger et sombre et puis un gros coup. Ces coups étaient comme ceux que ferait un homme avec le poing. Le roulement ressemblait parfaitement à celui qu'il ferait avec ses doigts mais de la manière la plus agile. Il faisait cela quand on ne l'occupait pas à d'autres choses. Cependant nous apprîmes qu'il avait ajouté à ses tours, celui de tirer les rideaux du lit. Nous l'invitâmes à le faire. Il attendit un moment puis tout-à-coup, voilà les rideaux qui courent d'un bout à l'autre des tringles avec une vitesse [tout le bruit des anneaux]. Je pris les rideaux dans mes mains et nous nous mîmes à tirer chacun de notre côté, mais je ne pus en arrêter le mouvement. Il les faisait courir en haut pendant que je les tenais par le milieu. Il survint un père capucin de Joigny nommé le Père Caget et voilà tous les tours ordinaires en sa présence, ce qui finit par nous faire donner bien des coups sur les épaules du révérend père par docilité aux ordres de l'être invisible, qui nous témoigna beaucoup de haine contre ce religieux, nous signifiait par des frappements redoublés qu'il faisait entendre, que le désir qu'il avait qu'on le battît allait jusqu'à la fureur. Nous nous en allâmes après cela, ignorant toujours ce que pouvait être un événement si singulier. Cependant la fille honteuse de tout ce qui lui arrivait, et plus encore de ce que toute la ville en était instruite, voulut se retirer en secret de chez ses parents et s'en aller à la garde de Dieu. Elle sortit un soir en cachette et quand elle fut arrivée sur le pont à l'endroit où il y avait une croix, tombée dans l'Yonne depuis quelque années, elle fit le signe de la croix,

une force invisible l'arrête tout-à-coup, elle entendit une voix qui lui dit : « Où vas-tu? Retourne chez toi, je suis ton ange gardien ». Elle revint aussitôt sur ses pas. Depuis ce temps il se dit être son bon ange; il la suivait partout, et il tenait compagnie, alors il parlait, il chantait ses cantiques, on l'entendait, et si on lui demandait qui il était, il répondait avec une voix d'enfant qu'il était l'ange gardien de la bonne Edmée, on lui demandait à quoi il s'occupait dans le ciel, il répondait que son occupation était de louer Dieu et de chanter des cantiques. Les deux sœurs de la fille m'ont dit qu'il avait un cantique qui lui était familier qu'il chantait souvent. Elles me l'ont même cité mais je l'ai perdu de mémoire. Il se montrait à la fille et faisait voir à ses yeux la chambre remplie de lumière. Mais il ne se montrait qu'à elle, c'était sous la forme d'un bel enfant décoré de beaux rubans. Le vicaire lui dit un jour: « montre-toi aussi à moi » il répondit avec sa petite voix « vous ne me verrez pas, mais apportemoi un enfant et pourvu qu'il n'ait pas plus de cinq ans, je me montrerai à lui ».

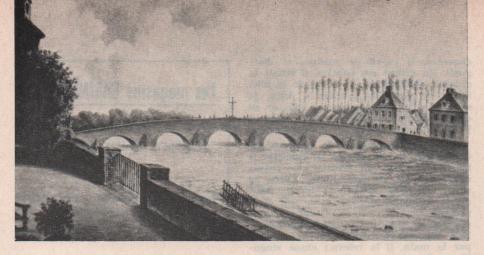
Le vicaire sortit dans la rue et y trouva un petit enfant, l'apporta dans la chambre et aussitôt l'enfant se mit à courir dans la chambre vers le beau petit poupon en s'écriant : « Ah le beau papier, ah, les beaux rubans, tiens papa, veux-tu de la pomme » et en disant cela il présentait un morceau de pomme qu'il avait à la main. Le vicaire lui dit : « Eh bien, puisque tu ne veux pas te montrer à moi, écris-moi une lettre et mets-la dans un endroit qui me fasse connaître qu'elle vient de toi ». L'être le lui promit. Au bout de quelques jours, un soir avant de se coucher, il ouvre avec une clef qu'il avait dans sa poche un tiroir; il y trouve une lettre à son adresse. Que contenaitelle? le vicaire m'a dit qu'il ne voulait pas me le dire et qu'il ne le dirait jamais à personne. Il faisait encore d'autres tours de subtilité. Un soir que plusieurs personnes étaient réunies dans la maison. Monsieur Prugnot (4), curé de St-Thibault de Joigny s'y trouva et ils furent témoins de singulières choses. M. Prugnot auprès du feu de la mère Sévenat dit à l'inconnu : « Tiens voilà le couveau de la mère Sévenat auprès du feu. Envoie-le auprès de la porte ». Le couveau y alla aussi vite que l'éclair. M. Prugnot prit le bonnet de nuit que le Père Sévenat avait sur la tête, l'enfonça sur la sienne, l'y tint ferme à deux mains et lui dit : « Ote-moi le bonnet du Père Paul ». Il fut ôté aussitôt qu'il eut fini de parler, quand on lui disait : « Endors la bonne Edmée », il l'endormait aussitôt.

Comme elle était couturière, un soir qu'on lui eut dit d'endormir la bonne Edmée et qu'il l'eut fait comme en ce moment elle était occupée à faire une culotte, on ajouta « fais-la coudre en dormant ». Aussitôt, voilà le spectacle singulier de voir une fille dormir, ronfler et cependant coudre avec perfection et avec la plus grande agilité, reprendre du fil et enfiler son aiguille du premier coup, sans manquer et faire la moitié d'une culotte dans une demi-soirée. Tous les yeux éclairés d'une chandelle furent témoins qu'elle dormait, que ses yeux étaient fermés et que cependant elle cousait sans faire un faux point.

Une autre fois, la bonne Edmée était assise sur une chaise, quatre hommes s'appuyèrent sur la chaise et lui dirent: « Soulève la chaise et la bonne Edmée ». Il le fit à l'instant. Ils s'assirent tous quatre sur une table et lui dirent : « Lève la table », elle fut aussitôt levée et eux dessus. Je n'étais pas prrésent à toutes ces choses mais je les tiens du vicaire de M. Prugnot, de M. André, vicaire de St-Jean, de M. Barat, diacre et des deux sœurs de la bonne Edmée. Tout Joigny savait cela. A la messe, lorsque l'enfant de chœur changeait, à l'autel, le livre de droite à gauche celui de la bonne Edmée changeait aussi. Tout seul, sans que personne n'y touchât sous les yeux de la mère et des deux sœurs de cette fille et à la fin de la messe, au changement du livre de l'autel de gauche à droite, le livre changeait aussi. Cette fille était allée à Brienon à quatre lieues de Joigny, le livre de la fille changeait aussi avec celui de l'autel pendant la messe. Ces sortes de subtilités n'étaient pas assez grosses pour un esprit céleste aussi ne tarda-t-on pas à se convaincre du contraire. Cette fille pouvait être obsédée d'un esprit malin changé en ange de lumière. Ce qu'il faisait n'était que pour la séduire, le vicaire aussi lui-même me l'a assuré quelque temps après. Cette fille avait aimé les danses dans le temps que ces choses se passaient en elle et autour d'elle, elle s'avisa même une fois d'aller à la danse.

Le prétendu ange acquit sur elle une nouvelle puissance et l'on ne tarda pas à voir qu'elle était possédée. Ce que je vais dire, je ne l'ai pas vu, je n'étais pas à Joigny mais je le tiens de témoins oculaires que j'ai cité plus haut. Il commença à la jeter dans d'affreux états, dans d'horribles convulsions, il la suffoquait et lui faisait sortir la langue de la bouche à faire peur, ses yeux étaient hagards, ses membres tournés, elle jetait des cris épouvantables qu'on entendait que dans la chambre, et hors de la porte on n'entendait rien. Il l'enflait et la rendait grosse comme un gros tonneau. Il

⁽⁴⁾ Opus cit., p. 85.



Quand elle fut arrivée sur le pont à l'endroit où il y avait une croix, elle entendit une voix qui lui dit : « Retourne chez toi, je suis ton ange gardien ».

la tenait, suspendue en l'air, puis la jetait par terre. Bref les singeries et les tours subtils du prétendu revenant furent changés en farces diaboliques et chez tous ceux qui jusque là n'avaient fait qu'en plaisanter, les ris se changèrent en frayeurs et en gémissements, la chose étant devenue si sérieuse n'en devint que plus funeste. Les parents interrogés sur le sort de leur fille ne répondaient que par des larmes. C'était très fréquemment que les torrents de Bélial la saisissaient et le démon la jetait souvent dans des états qui la mettaient aux portes de la mort. Dans ces moments, l'unique remède était d'appeler le vicaire qui venait aussitôt à son secours. Il n'avait qu'à parler et il était obéi « au nom de Jésus-Christ. disait-il, laisse-la tranquille » et il la laissait mais il ne fut pas toujours si docile. On pensait à faire les exorcismes. Ce fut alors qu'il montra une audace féroce et un front d'airain,

Avant d'en venir là, on s'assura par toutes sortes de moyens de la réalité de la possession. Le diacre Barat lui parla grec, latin et italien car c'était un jeune lévite fort instruit. Le démon répondait par la bouche de cette fille d'un vigneron au vrai sens de ces trois langues. On lui commandait de la suspendre et il le fit une fois pendant dix minutes. Alors on commença les exorcismes. Ce furent le vicaire et le diacre Barat qui s'en chargèrent. Le démon adjuré au nom de Dieu et interrogé au nom de Jésus-Christ fut forcé de répondre. Il avoua même qu'il n'était pas seul mais qu'ils étaient treize dans cette malheureuse fille. On lui demanda pourquoi ils étaient entrés dans elle, il répondit que c'était à cause d'une mauvaise communion (je tiens ceci des deux sœurs de la fille). L'on fit plusieurs fois les exorcismes et quand on

les commencait, on les entendait s'engager l'un l'autre dire leurs noms. M. le vicaire les prit en écrit et ensuite alluma du feu et brûla le papier devant eux. Pendant que ce billet brûlait, ce n'était plus une femme mais une bête féroce tant était grande la rage dont elle parut animée. Malgré leur jactance, les démons ne tinrent pas contre les exorcismes. L'un d'eux commença à dire pendant la cérémonie, comment sortirai-je? on lui répondit : « Sors comme tu es rentré et laisse une marque de ta sortie. Il agite la fille, sort et lui laisse au cou une tumeur grosse comme un œuf de pigeon. On adjura les autres qui sortirent les uns après les autres et laissèrent au cou la même marque de leur sortie. Mais à chaque expulsion, c'était dans la fille de nouvelles convulsions, des secousses, des soulèvements, une horrible tension de la langue puis un état de mort après la délivrance tel qu'on en voit dans les possédés de l'évangile. Il en sortit douze de cette sorte mais restait encore le dernier et comme s'il eut été d'un ordre supérieur aux autres et même leur chef, il fut d'une opiniâtreté à lasser la fermeté des exorcistes, si elle eût été moins constante? Il affirma que jamais, il ne sortirait. En effet, il tint longtemps, il fallut employer bien des exorcismes. A la fin, le vicaire résolut de faire un dernier effort dans les combats qu'il livra à cet esprit superbe et opiniâtre.

La possédée voulait lui arracher le crucifix qu'il tenait dans ses mains pour le jeter par terre, le fouler aux pieds et le briser. Comme il adjurait le démon, celui-ci répondit « ce ne sera ni vous, ni Jésus-Christ qui me chasserez d'ici. Non, répondit le vicaire, ce ne sera pas moi mais ce sera ce Jésus même ton maître et le mien que tu blasphèmes qui te

chassera. O esprit de malices et d'orgueil. En disant ces paroles, il tenait le crucifix appliqué sur le corps de la fille. Satan ne put plus y tenir. « Allez, je sors, lui dit-il, mais souvenez-vous de ce que je vous dis : vous le paierez cher et il dit à la fille et toi tu en crèveras ».

Il la jeta dans l'état le plus violent qu'elle eût encore jusque là éprouvé. Il laissa à son cou une tumeur plus grosse que n'avaient été les autres. Après sa sortie, on crut réellement qu'elle était morte au point que sa mère qui était présente jeta un cri en disant : « Ah! ma pauvre fille, il l'a tuée cette fois ». Non répondit le vicaire, et la prenant par la main, il la releva; chose singulière, elle alla tranquillement se mettre à table avec sa famille, dîna bien (car c'était l'heure du repas) tandis que le prêtre trempé de sueur et accablé de fatigue alla se mettre au lit. Le démon lui, tint parole, il eut à souffrir des peines incroyables qu'il n'est pas nécessaire de raconter. Quant à la fille, elle ne mourut pas précisément de la possession. Mais ce malheur en devint l'occasion. Voici comment. Comme elle était couturière, elle fut requise en 1793 par les autorités civiles et militaires de travailler dans la caserne avec tous les tailleurs et couturières de la ville à la confection des habits des soldats volontaires. Des jeunes gens montèrent dans le grenier au dessus de la chambre où elle travaillait et contrefirent les bruits qu'avaient faits autre-fois autour d'elle les démons qui l'obsédaient. Elle fut saisie d'une telle frayeur qu'elle tomba en langueur et finit par mourir pulmonique au bout de deux ans. Elle fit la mort la plus édifiante.

J'atteste les choses écrites ci-dessus pour en avoir vu une partie et avoir appris l'autre de témoins oculaires incapables de tromper.

Fait à l'Île de Ré en 1799.

FROMENTOT

Revenu de l'Ile de Ré, je devins desservant de la paroisse St-André. J'ai demeuré dix ans chez les sœurs de la bonne Edmée dont l'histoire est écrite ci-devant. J'ai couché dans la chambre d'Edmée Sévenat et je n'y ai jamais rien entendu. J'avais fait cette relation sur la demande de MM. les prêtres savoyards qui étaient détenus avec nous. Quand je fus de retour à Joigny, je la lus aux deux demoiselles Sévenat, sœurs de la possédée, et elles m'ont assuré que ce récit contenait la vérité mais qu'il était encore arrivé bien d'autres choses que je n'ai pas rapportées.

J'atteste cette déclaration des deux sœurs.

Les magasins CASIMIR S.A.

9 à 13, rue Gabriel CORTEL JOIGNY - Tél. : 62.23.55

Habillent

hommes - dames - enfants
aux meilleurs PRIX

USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation du bétail

CÉZY - 89

Tél.: 63.10.01

PARQUETS BATIMENTS
VITRIFICATION

Menuiserie DARNIS

Rte de Chamvres - T. 62-23-08



Installateur des fermetures PERRIER

fer et bois

JEAN-LOUIS

Institut de Beauté
PARFUMERIE

Coiffure Dames-Hommes

3, Quai Général-Leclerc 89300 JOIGNY

Tél.: 62-12-62



LE CAHIER DE DOLÉANCES DE JOIGNY POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1614

(suite du n° 14)

Se plaignent des gens d'eglise, vivans fort mal, habillés d'habits indecens, jouent publicquement a tous jeux, mesmes les jours de festes et dimanches, vont a la chasse avecq port d'armes, et sont sy braves qu'on ne peult dicerner les Seigneurs d'entre eulx.

LES HABITANS DE LA PARROISSE DE BEON se plaignent de ce que le service de Dieu est mal faict dans leur eglise, laquelle n'est desservye comme il appartient, encorres que le revenu vault, toutes charges faictes, plus de six cens livres tournois par an, leur Curé ne faisant aulcun estat d'y celebrer la messe, et ne l'a celebrée qu'une fois depuis quatre ans, et ne va audict Beon que pour prendre ledict revenu ou l'affermer, sans avoir aulcun soing de faire le service; disent lesdicts habitans que la plus-part d'eulx ont veu les predecesseurs Curés resider sur le lieu, et avoient deux ou trois hommes pour leur ayder a desservir ladicte eglise; du moings que les Curés qui n'y residoient, ne manquoient jamais d'y aller faire le service les jours des festes solempnelles et la pluspart des

aultres festes et dimanches de l'année; ce que ne faict a present leurdict Curé, ne va a l'église, quant il est audict lieu; que leur dict curé et aultres gens d'eglise s'habillent plustot en courtisans qu'en gens d'eglise, et vivent plus desbordement qu'ils ne doibvent; disans aulcuns desdicts habitans comparans que quelques gens d'eglise portent bien souvent l'arquebuse et pistollet;

Que lesdicts habitans sont fort surchargés de tailles, qu'il leur est presque impossible de les payer, consideré qu'ils ne sont que de simples fermiers de la pluspart des heritages assis audict finage de Beon, lesquels heritages appartiennent en propriété aux habitans des Villes de Sens, Auxerre et autres villes voisines dudict Beon;

Que le prix du sel est excecif, a cause de quoy ils en ont la pluspart du temps grande necessité, leur estant impossible de fournir l'argent qui leur convient pour en avoir selon que leur necessité le requiert, et que la recherche des Aydes, des huict et vingtiesme se faict trop exactement, les fermiers oppressant le peuple en ladicte recerche extremement.

LES HABITANS DE PAROY SUR THOLLON se plaignent de ce que les gens deglise negligent entierement leur debvoir, tant pour la celebration du Service Divin, que pour l'instruction et bon exemple qu'ils doibvent donner au peuple, euls consentans de prendre le revenu de luers benefices sans avoir aulcun soing que le service soit dict et celebré, ni de prescher, ni vivre religieusement, ainsi que leur condition le requiert et qu'il n'est (soubs correction) raisonnable qu'ils n'ayent tant de bien de l'eglise comme ils ont, sans faire les charges ausquelles lesdicts biens leur ont este legués; disans aulcuns desdicts habitans qu'ils ont aultrefois veu cellebrer deux messes le dimanche audict Paroy, et que de present on n'en dict plus qu'une, et le plus souvent une basse messe;

Qu'ils sont excecivement chargés de tailles et plus trois fois qu'ils n'estoient il y a trente ans, que les heritages qu'ils labourent ne leur appartiennent, ains aux habitans de Sens, Auxerre et aultres voisines Villes:

Que le sel est excecivement cher, ce qui leur est grandement prejudiciable, d'aultant que le plus souvent ils n'ont les moyens d'en achepter, et qu'a ce subjet eulx et leurs enfans en ont grande disette;

Qu'ils sont oppressés et foullés des impositions et subcides nouveaux qui se levent aux entrées des Villes;

Que contre quelques louables Edits qui ont quelquefois deffendu aux sergens de prendre et saisir chevaulx et harnois de Laboureurs, iceulx sergens ne laissent de prendre, non seullement les corps et biens desdicts habitans Laboureurs et vignerons, mais aussy lesdicts chevaulx et harnois, soit que ce soit pour petite somme, voire mesmes quand il y auroit aultres meubles a suffisance, qui est cause que les terres demeurent sans estre faconnées ni ensemencées.

LES HABITANS DE MIGENNES se plaignent de ce que la plus grande partye de leur village a este bruslee pendant les guerres civilles, qu'a ce subjet ils sont fort pauvres gens, mercenaires, mettaiers ausquels n'appartient aulcuns heritages, leur estant presque du tout impossible a cause de leur pauvreté, de payer les tailles trop haultes et excessives, mesmes ne pouvoir fournir argent pour eulx subvenir a avoir du sel pour leurs necessités, a cause du prix excessif d'icelluy; partant supplient Sa Majesté de diminuer lesdictes tailles et prix de sel.

LES HABITANS DE VILLEVALLIER se plaignent de l'exces des tailles, que leur est impossible pouvoir payer par chascun an, estans fort pauvres et indigens, estans assis en un finage et plat pays ou le peu de terres qu'il y a est fort sterille ordinairement et par chascun an inondées et noyées, qui est la cause de leur ruyne et perte de tout leur labeur et travail qu'ils mettent pour essayer a faire valloir lesdictes terres, lesquelles terres ne leur appartiennent, ains au Seigneur du Lieu et aux habitans de Sens et autres Lieux, mesmes que la plus grande partye de leur finage n'est remply que de buissons.

LES HABITANS DE VILLECIEN se plaignent d'estre excecivement chargés de tailles, qu'ils ont fort peu d'heritages de leur village, plus de moitié desquels appartient a leur Seigneur et a des habitans de Sens, ceuls de Sainct Jullien, et aultres Lieux circonvoysins et que la riviere d'Yonne qui est proche dudict village se desborde tous les ans, mesmes l'annee derniere qu'elle gasta et perdit toutes les emblures et prés dudict finage, que depuis sept ans en ça leurs vignes et arbres novés ont este gellés, dont ils ont souffert une grande perte, ont este fort ruynés des gens de guerre qui ont logé audict Lieu par plusieurs fois depuis demy an en ca, que leur village est de fort petite estendue.

Disent oultre que commandement leur a este faict par Garnier, Sergent Royal, de payer es mains de Maistre Jacquin Arnauld, porteur des quictances de Me Doys Varet, la somme de deux cens trente livres et unze livres pour le sols pour livre, a quoy ils ont este taxés par les commissaires generaux pour les causes contenues audict exploit qui est pour raison des francs fiefs et nouveaulx acquests, encorres qu'il n'y ait que quatre ans qu'ils ont esté cottizés et contraincts payer semblable et pareille somme et pour les mesmes causes, dont lesdicts habitans se plaignent et supplient Sa Majesté de les descharger de ladicte somme, et avoir esgard, soil lui plaist, aux aultres plaintes et doleances contenues cy-dessus.

LES PARROISSIENS DE BUSSY EN OTHE se plaignent et disent que par les guerres et troubles derniers leur village a este bruslé plusieurs fois, ensemble leur eglise, qu'ils ont esté par les gens de guerre pillés, qui ont emporté tous leur moiens, tué et massacré plusieurs pauvres habitans tellement qu'a ceste occasion ils sont fort pauvres et necessiteux, ne pouvant presque satisfaire a la refection et reparations de leur Eglise et bastimens, pourquoy se sont engagés et demeurés redebvables a plusieurs particuliers de grosses sommes de deniers;

Qu'il leur est a ce subjet impossible de pouvoir porter et payer les grosses et excecives tailles dont ils sont chargés par chascun an, et que, quant ils n'en paieroient que le tiers, il ne leur suffiroit que trop;

Qu'il se paye de gros impots aux en-

trées des Villes pour le vin qui leur fait grand prejudice lorsqu'ils y menent le peu qu'ils cueillent affin de le vendre, tant pour payer lesdictes tailles que pour la refection de ladicte eglise et bastimens;

Que le prix du sel est trop haut et excecif, n'en pouvoir avoir suffisamment pour leur necessités et de leurs enfans, a cause de la grande cherté d'icelluy;

Que leur eglise avoit accoustumé d'estre desservie par quatre hommes d'eglise, qui velebroient le Divin Service ordinairement et estoient entretenus et payés par le Curé dudict Lieu du revenu de ladicte cure, et neanmoings icelle cure n'est desservie a present que par le Curé seul, qui ne peut satisfaire ny administrer le Sainct Sacrement de l'Eglise, comme il appartient, ny mesme faire les services et accoustumés;

Qu'il y a plusieurs hameaulx fort eloignés dudict Bussy qui despendent de la parroisse, tous lesquels habitans ensemble les familles tant des hameaulx que dudict village ne peuvent assister a la messe le dimanche et feste, ny au Divin Service, attendu qu'il ne s'y celebre qu'une messe au lieu de trois et quatre par chascun dimanche et feste, encorre que le revenu de ladicte cure soit suffisant pour entretenir ledict Curé avec deux prestres;

LES HABITANS DE BRION se plaignent d'etre surchargés de tailles, et d'aultre ferme et gabelle de sel par chascun an, qu'ils sont fort pauvres, que les heritages qui sont au finage de Brion appartiennent a des bourgeois de Joigny, du moings la plus grande partye, et l'aultre partye est chargee de redebbvable de bled et aultres grains envers les Seigneurs dudict Lieu;

Que leur curé ne faict residence actuelle audict Brion, ains au Lieu de Paris il y a plus de huict ans, et n'y va qu'une fois l'année pour prendre et recepvoir le proffict et revenu de ladicte cure, a laquelle n'y demeure qu'un simple vicaire, qui ne chante ordinairement les festes et dimanches qu'une basse messe, qui est cause que tous les habitans et leur famille estans en nombre de vingts et dix fœux ne pouvent tous assister a ladicte basse messe, attendu qu'il y a des hameaulx qui despendent de ladicte Parroisse, qui sont a plus d'un quart de lieue dudict Brion, que le revenu est suffisant pour entretenir un Curé et un viccaire, comme cy-devant il soulloit y avoir ;

Quelques particuliers habitans, en nombre de six, se plaignent de ce que, sur monition publiée audict Lieu de Brion, y a eu plusieurs revelations allencontre de Maistre Bertrand Roncellier, Prevost dudict Lieu, qui n'ont esté poursuivies ni sorty effect.

LES HABITANS DE CHAMVRES se plaignent que le Service Divin est mal faict en l'eglise dudict Chanvres ainsy qu'en celle de Beon, et que le Sieur Curé de ladicte Parroisse et les Sieurs Abbés de Sainct Pierre d'Auxerre et Religieux de Sainte Colombe lez Sens, qui levent annuellement plusieurs gros dixmes de vins et grains et jouissent des menus dixmes ensemble de plusieurs terres, prés, vignes rentes et droicts de la valeur d'environ mil livres sur les habitans de ce village, ne dient n'y font dire en ladicte eglise une seulle messe en l'année, tellement que lesdicts habitans de Chanvres sont contraincts, s'Ils veulent entendre des messes, louer un viccaire a leurs depens, n'ayans oncques veu ny les ungs ny les aultres desdicts Beneficiers dedans ladicte eglise signamment ledict Sieur Curé, jaçoit qu'il soit allé audict Chanvres jusques devant ladicte eglise, en habict plustost d'un soldat que d'un homme d'eglise, ayant veu tous lesdicts Beneficiers n'avoir aulcun soing que le Service Divin soit faict en icelle eglise et les Saincts Sacrements administrés ausdicts habitans quand il est besoing:

C'est pourquoy ils supplient Sa Majesté de pourveoir sur ce, et en ce faisant ordonner qu'a l'advenir lesdicts Beneficiers leurs fourniront d'un ou deux hommes d'eglise pour cellebrer messes et faire le service, signemment dimanches et festes, sinon qui'l plaise a Sadicte Majesté de regler que les prestres ne tiendront plus d'un benefice, et qu'ils se retireront des jeux et desbauchs qu'ils exercent ordinairement, mesmes a eulx enjoinct de se retenir et de jurer le Sainct Nom de Dieu, et de frequenter femmes suspectes d'impudicité, n'entendans pas ceste plainte offencer les gens d'eglise vivant bien et sagement;

Qu'ils sont trop surchargés de tailles, en portant trois fois aultant et plus qu'ils ne faisoient y a trente ans ;

Qu'il plaise a Sa Majesté lever plusieurs impositions qui sont sur le sel, par le moyen de quoy le pris en est excecif, ce qui leur est grandement prejudiciable, comme aussy les subcides et imposts nouveaulx qui se levent a l'entrée des Villes;

Se plaignent aussy contre les venerables Chanoines de Sens, de ce qu'ils ont depuis vingt ans en ca commencé et depuis deux ans achevé d'abbattre une malladrerye qui estoit assize au dedans de la Parroisse de Chanvres, en laquelle estoient retirés les Lepreux dudict village et de celuy de Beon, ce que lesdicts chanoines ont faict pour eulx descharger de la nourriture desdicts mallades, et mettre entierement a leur proffict le revenu de ladicte malladrerye qui vault annuellement deux cens soixante et dix livres tournois;

LES HABITANS DE LOOZE se plaignent d'estre trop chargés de tailles et aultres imposts qui se levent sur les danrées et marchandises supplient Sa Majeste les moderer, pour ce que leur pauvreté ne peult plus porter telles excecives charges, ou aultrement seront contraincts d'abandonner le pays.

Les HABITANS DE LASSON disent que de tout temps il soulloit y avoir au Lieu du Prieuré de Sainct Cydroine un Prieur qui y residoit aveq les Religieux et deux petits enfans qui soulloient chanter et cellebrer tous les jours en l'eglise dudict Prieuré le Divin Service, comme grandes et petites messes, matines, vespres et d'aultres offices, et neanmoings que depuis vingt-cinq ou trente ans ledict service ne s'est cellebré en ladicte eglise, pour n'y avoir demeuré Prieur ny Religieux, sinon que les jours de dimanches qu'il y dit une petite messe et y est ledict service dutout abolly, et lesdicts habitans d'aultant delaissés, encore que le revenu dudict Prieuré soit de grand proffict et revenu, et que depuis ledict temps ils n'ont veu aulcuns aornements d'eglise en icelluy Prieuré pour la decoration et celebration dudict Divin Service, dont ils se plaignent; supplient a joinctes mains le Roy nostre Sire et son Conseil d'y pourveoir et remettre le tout a son premier estat:

Se plaignent aussy d'estre excecivement surchargés et oppressés de tailles, impost et subcides, que leur est impossible de

pouvoir porter;

Qu'il y a sy grandes multitudes d'officiers qui se disent exemps de tailles, sans neanmoings faire aulcun service a Sa Majesté, que ce pretexte apporte grande charge et incommodités ausdicts habitans, joinct que par leur moyen font en sorte de faire diminuer leurs parens et amis, a la fotte desdicts habitans, et que, s'il n'y est pourvu et remedié par Sa Majeste, ils seront contraincts quicter leurs demeurances;

Qu'il y a un greffier des tailles audict lieu, qui par son moyen faict que ses parans, qui sont les plus riches dudict ieu, ne portent moitié des tailles qu'ils sculloient faire, et ce faisant lesdicts habitans d'aultant su chargés.

LES HABITANS D'AILLANT se plaignent qu'en l'annee mil cinq cens quatre vingt unze ladicte ville d'Aillant a este toute ruynée et bruslée, a cause de quoy ils sont fort pauvres, ne pouvant payer et supporter les grandes et excecives tailles dont ils sont annuellement charges, ensemble d'aultre subcides, ce qui a esté cause de faire absenter dudict Lieu plusieurs des habitans, comme aussy depuis ledict temps il leur seroit arrivé plusieurs infortunes en leur emblures et biens, comme gellées et gresles, par plusieurs et diverses fois, mesmes qu'ils ont este affligés de la contagion par le moyen de laquelle plusieurs desdicts habitans sont morts et le nombre bien diminué :

Qu'ils sont poursuivis pour le payement de grandes sommes de deniers pour les francs fiefs, a cause de leur commune, lesquelles leur coustent plus qu'elles ne vallent, ce qui leur faict grand prejudice

a cause de leur pauvreté.

Toutes lesquelles remonstrances, plaintes et doleances de ce pauvre peuple ainsy foullé et oppressé, supplie tres humblement aveq une sincere affection Sa Majeste avoir pour agreables, les auyr et entendre par Messieurs les Deputtes, lesquels sont priés affectionnement les remonstrer et y apporter par suppleement ce qu'ils trouveront juste et raisonnable affin d'y estre pourveu et remedie par la bonté supreme de Sadicte Majeste, pour la santé de laquelle ils continueront incessament faire prierres a Dieu, et aussy de son bon Conseil.

Signé: Arnauld et Carre.

Collationné par nous Garde du Depot de Legislation et des Chartes sur les copies étant aud. depot tirées des archives de Lhostel de Ville de Troyes.

Paris, ce 25 fev. 1789.

Signe: Moreau Dufourneau.

QUINCAILLERIE CROUZY et Cie

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél.: 62-22-33

FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX
SANITAIRE — ROBINETTERIE

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN

Hommage au Général Valet

Maire de Joigny

(Déc. 1948 - Mars 1959)

par le Colonel Bertiaux

Le 8 mars 1974 disparaissait le Général Jean Valet ; des obsèques simples avaient été voulues par sa famille, mais cependant une foule nombreuse, émue et recueillie se pressait en l'église Saint-Thibault et témoignait par sa présence de la profonde estime portée au disparu et de la grande place qu'il avait tenue dans le cœur des Joviniens et dans la cité elle-même. Aujourd'hui, nous croyons donc qu'il est juste qu'un hommage particulier soit rendu à notre regretté concitoyen, hommage s'adres-sant au soldat qu'il a été de 1913 à 1946 et à l'ancien Maire de Joigny, d'autant plus qu'au delà de l'homme il nous faut évoquer une large tranche de l'histoire de notre pays en rappelant, le plus brièvement possible, ce qu'a été l'existence du Général Valet.



1913-1946. Le général Valet a vécu là, sous l'uniforme, en France et outremer, une longue période de la vie des Français, période marquée par des jours glorieux, certes, mais aussi assombrie par des heures tragiques. Evidemment, il reste encore des Français ayant connu eux-aussi, ces longs — et déjà lointains — moments de notre histoire nationale, mais parmi eux le général Valet a toujours donné partout l'image du devoir et a été en toute circonstance « un exemple vivant de courage et d'abnégation », ce sont les termes mêmes de l'une de ses citations, le situant comme ayant été l'un des meilleurs parmi les meilleurs.

Né dans un village de la Meuse, entre Verdun et Saint-Mihiel, le 8 juillet 1893, Jean Marius Valet s'engage en

CHAUSSURES DELAVOIX

3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. : 62.00.47

AU LION D'OR



Propriétaire : R. de BEAUCHAMP

Bar-Hôtel-Restaurant

Rue Roger Varrey JOIGNY

Tél. : 62.17.00

Sa cuisine bourgeoise Ses spécialités. Sa cave Ses prix étudiés

On prend des pinsionnaires

GASTEAU

CHARBONS - MAZOUT FERS

10, Avenue Gambetta

Tél.: 62.01.51 - Joigny

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES

20, rue Gabriel-Cortel

Tél.: 62-21-51

JOIGNY

André et Mireille GERMINEAU

COIFFURE DAMES

Biosthéticien - Postiches MODES

33, rue Gabriel Cortel 89 - JOIGNY Tél. : 62.03.72

S. R. C. M.

Société de recherches et de Constructions mécaniques

Siège social : 31, rue du Mans 92 - COURBEVOIE

Usines et Services Techniques à JOIGNY - 89

Mécanique — Tôlerie — Chaudronnerie industrielle — Appareils et installations de traitement des eaux — Travaux bois et inox

PLOMBERIE - SANITAIRE CHAUFFAGE CENTRAL

P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Etape, JOIGNY

Appareils Ménagers
Adoucisseurs d'eau
Chaudières et Brûleurs à Mazout
« FRANCIA »



A. Mathieu

25, rue G.-Cortel Tél.: 62.12.65 Joigny

Montres OMEGA et LIP Atelier de réparations

HOPLOGERIE - BIJOUTERIE

septembre 1913 au 1er régiment de zouaves à Fort National dans le département d'Alger. Rapidement, volontairement, il part pour le Maroc où, en application des dispositions du Traité du Protectorat de mars 1912, la France menait des opérations militaires de pacification pour donner au Sultan Moulay Youssef un Empire que, ni lui, ni aucun de ses prédécesseurs n'avaient jamais eu, la Montagne Berbère, des sommets du Rif aux confins du Sahara, ayant toujours refusé de s'incliner devant un sultan lointain, dont beaucoup de montagnards ignoraient le nom, quand ce n'était pas l'existence même.

Ainsi, au cours du printemps et au début de l'été 1914, le zouave Valet, du 2e bataillon du 1er régiment de marche de zouaves, participe fusil ou outil à la main aux opérations de police sur l'axe Casablanca Rabat-Meknès et au pied du Moyen Atlas, opérations de police, tendant à commencer, dans la sécurité, l'organisation du pays, mais opérations fatigantes, difficiles, sans répit ni repos, dans un Chaouïa et un Tadla encore insalubres. En juin et en juillet, son bataillon participe aux opérations ayant amené la liaison vers Taza, entre le Maroc occidental et le Maroc oriental.

AOUT 1914. Déclaration de guerre, début d'une longue guerre européenne d'abord, puis mondiale. Le Général Lyautey, Résident général et Commandant en Chef au Maroc reçoit l'ordre d'envoyer en France la totalité de ses troupes et de replier les quelques unités lui restant autour des principaux ports de l'Atlantique. Il prend alors le risque énorme, pouvant être gros de conséquences militaires et politiques, de conserver toutes les zones déjà occupées par nous, et, en effet, avec l'aide des chefs marocains et des tribus déjà soumises, de maintenir des présences chérifiennes et françaises, tout en dirigeant sur la France plus de guarante bataillons sur les cinquante dont il disposait en ce mois d'août 1914.

Le bataillon du caporal Valet (les galons de laine lui ayant été donnés en août), s'embarque ainsi à Casablanca, débarque à Sète au début de septembre, le 1er régiment de marche de zouaves formant avec le 1er régiment mixte de zouaves et tirailleurs la 3me brigade

marocaine ; le $1^{\rm ier}$ régiment de marche de zouaves était alors formé du $1^{\rm ier}$ bataillon du $4^{\rm me}$ zouaves et des $2^{\rm me}$ et $3^{\rm me}$ bataillons du $1^{\rm ier}$ zouaves.

La 3^{me} brigade marocaine est immédiatement dirigée sur le front ; d'emblée elle rentre dans la bataille et participe glorieusement à la première bataille de la Marne. Le 16 septembre 1914, après une marche de 35 kilomètres, le 1er zouave enlève aussi, en un bel assaut le village de Carlepont dans l'Oise, perdant, en un seul combat, 160 tués et 360 blessés. Et c'est là, pour le caporal Valet, pour son 2me bataillon, pour son régiment, devenu 9^{me} zouaves en décembre 1914, le début d'une longue marche vers la victoire de 1918, obtenue après des mois et des mois de lutte, de souffrances, de deuils et aussi de gloire, ce mot ayant alors tout son sens et toute sa résonnance dans la France, toute la France d'alors.

Pendant plus de quatre ans, le 9^{me} zouaves, passant à la 3^{me} division avec la 2^{me} brigade marocaine le 1^{mr} avril 1915, prend part à toutes les grandes opérations du front français;

1914 — La Marne, l'Oise, l'Yser.

1915 — La Champagne, où, en 10 jours d'attaque, il perdra plus du tiers de son effectif,

1916 — en février, dès le 2, est à Verdun et aura un rôle déterminant dans la région de Douaumont, résistant pendant 11 jours sans tranchées dans la boue, dans le froid, sous la pluie, sans ravitaillement et sous un bombardement incessant, aux plus fortes attaques allemandes ; en juillet, il attaqua sur la Somme pendant 30 jours de suite,

1917 — attaques au Chemin des Dames, dans le Soissonnais.

Enfin, en 1918, Verdun encore, défense opiniâtre sur l'Aisne, la Marne, aux moments où l'armée française est pratiquement seule devant la ruée de toutes les armées allemandes qui remportent des succès frisant la victoire.

Puis, brutalement, sous le commandement du Maréchal Foch, revirement total de la situation, l'ennemi est bouté hors de France, malgré une défense tenace dans tous les secteurs. Le 9^{me} zouaves, formant bélier au centre de la 153^{me} division, enfonce les lignes allemandes, prendra, à partir de juillet des milliers

de prisonniers, des centaines de canons et de mitrailleuses.

Le chemin a donc été long, glorieux mais combien sanglant, pour le 9^{me} zouaves avant qu'il n'arrive à ce 11 novembre 1918!, et ce brillant et solide régiment a payé par prés de 3.000 tués et par plus de 10.000 blessés les 6 citations à l'ordre de l'Armée, la Légion d'honneur et la fourragère rouge qu'il portait hier encore à son drapeau.

Le général Valet, caporal en août 1914, était lieutenant à titre temporaire, commandant de compagnie à la fin de la guerre, après être passé par tous les grades ; sergent en mars 1915, sergent-major en juin 1915, adjudant en mars 1916, sous-lieutenant en mai 1917. En novembre 1918, étant resté fidèle à son 2^{me} bataillon il commandait la compagnie de mitrailleurs de ce bataillon, et 5 citations :

une à l'ordre de l'armée, trois à l'ordre de la division, une à l'ordre du régiment,

avaient souligné sa bravoure exemplaire, son courage remarquable, son dévouement total et ses qualités d'entraîneur d'hommes. Partout et toujours, il avait fait pleinement son devoir, plus que son devoir comme le prouve sa citation du 25 juin 1918 disant : « voyant au cours d'une attaque une unité voisine désorientée, en a pris le commandement et l'a menée bravement à l'assaut des positions ennemies ».

Citation précise, nette, type de ces citations de fantassins, disant bien ce qu'elles voulaient dire, et qui n'étaient alors données qu'avec une parcimonie qui conférait au ruban vert et rouge un prestige que beaucoup ont peine à comprendre aujourd'hui.

Mais, à côté de ces grades, de ces citations obtenues au feu, le lieutenant Valet avait été blessé trois fois : poitrine traversée par balle dans la Somme, en juillet 1916, éclat d'obus à la jambe gauche en juin 1918 dans l'Aisne, genou et mollet droits touchés par balle en juillet 1918, encore dans l'Aisne, et, chaque fois, il repartira volontairement au front, à peine guéri et sans prendre de convalescence.

Le 31 mars, la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur lui est donnée en reconnaissance de ses services de guerre.

La paix revenue, le 9^{me} zouaves est

dissous (il sera reformé à Alger). Le Lieutenant Valet est envoyé au 4^{me} zouaves, avec son bataillon, à Tunis. Là, il prépare l'Ecole d'Infanterie de Saint-Maixent en vue de sa titularisation. Entré à Saint-Maixent en 1920, il en sort titularisé, en 1921 avec la promotion dite « des deux Marne ».

Le Lieutenant Valet sert ensuite au Maroc de fin 1922 à octobre 1926, prolongeant volontairement son séjour normal de deux ans. Il est affecté au 3^{me} régiment de tirailleurs marocains. Il s'adapte vite, apprenant l'arabe, et vivant près de ses hommes, il s'intéresse aux tribus, au pays, à ce pays qu'il avait connu peu sûr et désespérément vide d'équipements en 1914 et qu'il retrouve équipé et pacifié, du moins en partie, car la tâche restant à faire est si vaste qu'elle ne sera terminée qu'en 1934, après une pacification méthodique, politique, mais aussi souvent marquée par de violents combats, les Montagnards souvent ne voulant pas reconnaître d'emblée l'autorité chérifienne, puis devenant, après leur soumission à la France, des amis fidèles après avoir été nos adversaires d'un moment.

Le 3^{me} tirailleurs marrocains a son dépôt à Taza nord de notre zone, soit en bordure du Moyen-Atlas, où nous progressons de somment en sommet, de tribu en tribu. Au printemps 1925, l'agression Rifaine, car il s'agit bien d'une agression d'Abd-el-Krim venant du Rif, nous prend, militairement au dépourvu. La France ayant refusé des renforts au Maréchal Lyautey, qui avait tiré en vain une sonnette d'alarme que « Paris » n'avait pas voulu entendre. Le 3^{me} marocain est engagé dés le début de la guerre du Rif, au nord de Taza, dans de dures opérations qui permirent de sauver de justesse et la ville de Taza et les ligisons Maroc-Algérie. Le Lieutenant Valet obtient, en juillet 1925 une nouvelle citatioin à l'ordre de l'armée avec attribution de la Croix de Guerre des T.O.C., disant de lui qu'il était « un beau type d'officier de tirailleurs montrant, toujours dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses, efficacité, mépris du danger et bonne humeur ». — qualité précieuse surtout lorsqu'un officier avait alors l'honneur et la satisfaction — de servir dans les troupes marocaines.

Abd el-Krim militairement battu par les troupes françaises dut se rendre sans



Le 3° R.A.C. le 14 juillet 1937 (ou 38)

condition à la France le 19 mai 1926, au cœur de la montagne rifaine. L'effor se porte alors sur les hauts sommets du Moyen-Atlas, conquis de haute lutte le 14 juillet 1926, après des combats sévères. Le Lieutenant Valet prend part avec son élan habituel à ces opérations importantes, puis, la région de Taza étant entièrement pacifiée, il rentre en France et, désireux de rester aux Tirailleurs, il est affecté au 25^{me} Tirailleurs algériens à Sarrebourg en fin 1926. Quelques mois après, il décide de donner une nouvelle orientation à sa carrière militaire, de quitter l'infanterie où il avait donné tant de lui-même, et de passer dans l'artillerie coloniale qui demande des officiers pour faire face à une augmentation du nombre de ses unités (le 3^{me} régiment est fondé à Joigny, lors de cette augmentation). Le Lieutenant Valet trouvera ainsi dans l'artillerie coloniale un nouvel intérêt de métier et aussi des conditions d'avancement en grade nettement supérieures à celles données dans les autres armes, infanterie et cavalerie en particulier.

De 1927 à 1940, la carrière du Général Valet est celle d'un officier des troupes coloniales de cette époque, alternant séjours en France et séjours outre-mer, dans des territoires où la France avec la confiance des populations locales assurait la paix et la justice. Cette carrière peut se résumer ainsi :

— en 1927, affectation au 58 R.A. C. à Libourne ;

- au-début de 1927, nomination au grade de Capitaine ;
- en 1927-1928, cours à l'Ecole d'application d'artillerie ;
- en 1929-1932, services au 6^{me} R.A.C. à Dakar ;
- en 1932-1935, affectation au 12^{me} R.A.C. à Agen ;
- en 1933, promotion au grade de chef d'escadron ;
- en 1935-1938, séjour au régiment d'Artillerie coloniale du Levant à Damas, la Syrie étant alors sous mandat français.

C'est en Syrie que le Commandant Valet est nommé officier de la Légion d'Honneur, en 1936, pour souligner les éminents services rendus par lui en France et Outre-mer, en temps de guerre comme en temps de paix.

En fin 1938, le Commandant Valet est promu Lieutenant Colonel et est affecté à Joigny, où tout cet important régiment, artillerie divisionnaire de la 3^{me} division coloniale est en garnison. Dans notre ville, le Colonel Corniquet commandant le régiment est au quartier Dubois-Thainville avec son Etat-major, les bureaux, le 1^{er} groupe de 75 et la 10^{me} batterie anti-char. Les 2^e et 3^e groupes de 75 sont au quartier Davoust (4°, 5°, 7° et 8° batteries) et les 4^{me} et 5^{me} groupes de 155 (13^e, 14^e, 16 et 17º batteries) sont à l'annexe Davoust, actuellement (1974) quartier du régiment géographique. Le centre de mobilisation d'artillerie coloniale est également Joigny (Lt-colonel Chalumeau).

Le Lieutenant-colonel Valet prend le commandement des groupes de 155 en septembre 1938, puis dés fin août 1939, ces deux groupes lourds deviennent, complétés et renforcés, le 203e d'artillerie coloniale lourde divisionnaire de la 3^{me} division coloniale. Le 3^{me} R.A. C. régiment de 75 de cette 3^{me} division coloniale et le C.M.A.C. n⁰ 28 de Joigny forme avec des éléments venant du 3^{me} R.A.C. et de la réserve les 23^e et 223° R.A.C. artillerie de la 6^{me} division coloniale ainsi qu'une dizaine d'autres unités diverses.

Le 203^{me} R.A.C.L.D. sous le commandement du Lt-colonel Valet gagne Saverne au début de septembre avec ses deux groupes, chacun de 3 batteries de 4 pièces de 1.55 et à l'effectif de 1.500 hommes, de 1.300 chevaux, plus 189 véhicules hippomobiles et près de 50 véhicules automobiles. De septembre à mai 1940, pendant « la Drôle de guerre » le 203^e R.A.C. est dans la région de Bitche et il est dans la région de Montmédy lors de l'attaque allemande du 10 mai.

Avec la 3^{me} D.C. le régiment est alors soumis à de violents bombardements d'artillerie et à de nombreuses attaques aériennes et du 10 mai au début de juin il tirera, malgré les actions ennemies, plus de 12.000 obus au profit de sa division.

Puis devant les attaques allemandes incessantes et le recul général de nos armées, la 3° D.C. doit se replier du 10 au 14 juin au nord de Montfaucon (Argonne) puis aux environs de Verdun. (Mort-Homme, Bois bourru) vers le 203e R.A.C. qui franchit la Meuse à Saint-Mihiel. Du 16 au 20 juin,, replis succes-

sifs sur Pagny, et le 21 le Colonel Valet, la rage au cœur doit abandonner des fractions de son armement. Il reste cependant encore quelques obus que le régiment complétement encerclé tire les 22 et 23 juin. Mais l'armistice est signé depuis le 22 juin et, par ordre supérieur impératif, ce qui reste à la 2^{me} division coloniale doit se rendre après avoir combattu jusqu'à la fin, même au delà, parmi les tout derniers de l'armée française. Le 203 R.A.C. est à ce moment réduit à moins de 600 hommes, il n'a plus que 26 chevaux et une dizaine de véhicules auto. Jusqu'au bout, le Lt-colonel Valet est resté « le Chef » de son régiment, calme, précis, donnant là encore un bel exemple de sana-froid et de mépris du danger. D'ailleurs, en raison de son attitude pendant ces mois dramatiques de mai et juin 1940, il sera promu Colonel en décembre 1940, aura une nouvelle citation à l'ordre de l'armée et recevra la cravate de la Légion d'Honneur en 1943.

Le Colonel Valet restera cinq ans prisonnier de guerre à l'Oflag 6 H à Soesten en Westphalie. Il conservera la certitude de l'écrasement final de l'Allemagne nazie jointe à l'espoir ferme d'un relèvement de notre pays. Il aura toujours une attitude courageuse devant ses gardiens, il sera à plusieurs reprises l'objet de représailles et d'une surveillance particulière, mais il ne perdra rien de son optimisme solide, même devant les évènements les plus inquiétants et il reste un précieux soutien pour tous les officiers de son oflag, qui, comme lui, auront la joie d'être délivrés le 5 avril 1945 par les armées américaines.

17 avril 1945 ; le dégagement des cadres d'un certain nombre d'officiers est

RÉCUPÉRATION AFFINAGE

rue chaudot 89 - JOIGNY

ROUGHOL et Cie

Location de voitures sans chauffeur Tourisme et utilitaire

RENAULT

Tél.: 62-22-00

JOIGNY

décidé au début de l'été et il est alors « invité » à demander sa mise à la retraite. Il reçoit mal cette « invitation » qu'il décline en termes amers, estimant à juste titre que les derniers à avoir cessé le combat en juin 1940 ne devaient pas être les premiers à être rendus à la vie civile.

Mais les dégagements prévus font partie de mesures générales de réorganisation de l'armée, il doit s'incliner et le 1^{ler} mars 1946 ayant été promu général de brigade (2^{me} section) il doit quitter « tristement » (le mot est de lui) l'armée active.

Les quelques lignes ci-dessus n'ayant pour objet que de relater à grands traits la carrière militaire du Général Valet, il appartient à d'autres, plus qualifiés que nous de parler longuement du Maire de Joigny et du Conseiller Général du canton. Mais nous ne pouvons laisser dans l'ombre l'activité du Général à Joigny et pour Joigny. Nous devons donc évoquer sa carrière civile.

Quittant l'uniforme à cinquante trois ans, le Général Valet a encore soif de service, et malgré ses blessures de guerre, les fatigues de sa captivité, l'amertume ressentie lors de sa mise à la retraite, il se croit encore, à bon escient, susceptible de s'occuper bénévolement, activement et civilement au service de la Cité et de la collectivité.

Elu Conseiller municipal en octobre 1947, il devient Maire de Joigny le 12 octobre 1948, après avoir été quelque temps adjoint de Monsieur Bourassin, et il restera dans cette fonction jusqu'en mars 1959. Il est également Conseiller Général du canton de Joigny, comprenant alors ce qui est devenu canton de Migennes en 1973, et il le resta jusqu'en octobre 1963.

En qualité de Maire de Joigny, le Général Valet eut à faire face à de nombreux problèmes posés par une après guerree difficile et délicate : problèmes humains, sociaux, administratifs ; beaucoup de questions, des grandes et des petites, étaient à règler; questions actuelles, certes, mais malgré les difficultés, il fallait aller de l'avant, prévoir le lendemain et même plus loin encore... Tout fut conduit de front, avec méthode et ténacité et, dès 1950, le Général Valet prépare le Joigny de 1970, tout en réalisant, une première tranche d'améliorations, d'aménage-

ments et d'extension. Citons aussi, au hasard du crayon, peut-être, mais le tableau n'en est pas moins expressif :

La réfection d'une partie du réseau d'alimentation en eau potable, les premiers aménagements civils du quartier Dubois-Thainville, propriété de la ville et dont l'armée n'avait plus besoin (bureau des P.T.T., dispensaire, foyer des Anciens), la réfection du terrain d'aviation d'Epizy, la création du quartier du Muscadet, avec son infrastructure verdoyante, son groupe scolaire et ses villas, la réalisation des groupes d'ensembles collectifs de la rue des Fossés-St-Jean et de la rue Aristide-Briand, la construction du Temple protestant, l'agrandissement du groupe scolaire St-André, l'établissement de bains-douches communaux, avec un peu partout, plantations heureuses d'arbres et de fleurs.

En même temps, le Général Valet lançait l'idée, puis l'étudiait et enfin s'engageait, alliant témérité et prudence, dans le travail devant aboutir, dans les années 1965, à la réalisation massive de l'extension-est, véritable « unité de vie », et du Lycée.

Son successeur à la tête de la municipalité étant résolument, lui aussi, allé de l'avant, l'œuvre du Général Valet s'est poursuivie. Ces actions continuent et continueront encore, le développement de Joigny devant, comme partout, être « une création continue » suivant le terme employé par le Maréchal Lyautey, lorsqu'il parlait du développement, de la pacification du Maroc.

Au Conseil Général, le Général Valet présida plusieurs commissions importantes, obtenant des résultats heureux comme le pont de Migennes, à l'échelon cantonal et départemental.

Ainsi, de 1913 à 1960, le général Valet a « servi » pleinement, efficacement, en toutes circonstances et sous tous les cieux, agissant toujours avec une simplicité naturelle, n'enlevant rien de son prestige, et une franche cordialité laissant entière son autorité personnelle, militaire ou civile. Son œuvre s'est ensuite inscrite dans les cœurs et sur le terrain et sa vie doit rester un bel exemple pour les hommes qui veulent faire un métier d'homme. Même, et presque surtout, dans notre monde d'aujourd'hui et de demain, en profonde évolution.



AMEUBLEMENT DECORATION

Fabricant Jacques RYON

7, 8, quai LECLERC Tél. : 62.17.22 JOIGNY

MODERN' HOTFL

89-JOIGNY

T. 62-16-29



Rôtisserie - Tournebroche

Salles et salons pour congrés Repas d'affaires

ROUSSEAU

CADEAUX - ART DE LA TABLE LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel



89 - JOIGNY

Tél.: 62-23-60

PATISSERIE CONFISERIE SALON DE THE

TEL. 62-22-28

G. VINCENT

11. Avenue Gambetta

JOIGNY

SPECIALITES

Chardon à la Poire William VACHERIN

POMPADOUR

CARRELAGE - FAIENCE MOSAIQUE - PIERRE MARBRE



Joseph

Rue Debussy 89 - JOIGNY

BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

(ex-BANQUE SOISSON MAUGEY)

Banque Privée

CREDITS ET PLACEMENTS

sous toutes leurs formes

Agence à JOIGNY

Tél.: 62-03-45 3, rue d'Etape

CONFECTION CHEMISERIE

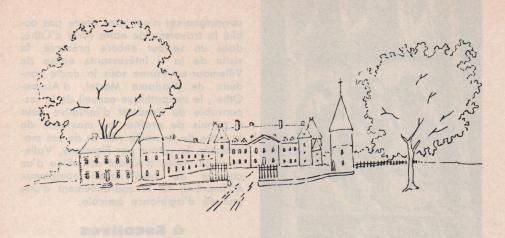
BONNETERIE



pour Hommes et Dames

> Vêtements REMY

Tél.: 62-18-73 3. rue G.-CORTEL



SOUVENIRS DE PRUNOY (1826)

Lettres écrites par M. Masson de Saint-Arnaud

Lettre I

MELUN — BERGAMI — MONTEREAU — SENS — LOUIS DAUPHIN — VILLE-NEUVE LE ROI — M. LE BLANC — ST JULLIEN DU SAULT — CUDOT — VER-LIN — ABBAYE DES ECHARLIS — CRUAUTE D'UN COURTENAI — LOUIS LE GROS — VILLEFRANCHE ST PHALLE — PRUNOY.

Du château de Vienne, Prunoy, 29 7 bre 1825

Tu ne te doutais pas, mon ami en me quittant à Paris, dans la cour des diligences que notre adieu pouvait être éternel et c'est pourtant ce qui nous a menacés, arrivés à Melun pour dîner à l'hôtel de la Reine d'Angleterre, par ce qu'elle y a séjournée avec l'illustre Bergami. Le mémoire s'est ressenti d'une ancienne influence royale et nous sommes repartis à 6 heures du soir pour Villeneuve.

Bientôt un clair de lune superbe nous a laissé apercevoir la ville et la vallée de Montereau-sur-Yonne, on enraye, le postillon part au galop, la chaîne casse, l'impulsion est donnée, nous brûlons le pavé, un cheval abattu est traîné sur les reins et ce n'est qu'après avoir couru le grand danger que nous nous trouvons au bas de la côte sans avoir eu le temps, je t'assure, de faire le plus mince Exvoto. Nous raisonnions encore sur l'impudence des postillons et l'incurie des conducteurs, qui chaque jour jouent impunément la vie des particuliers, lorsque nous entrâmes dans la ville de Sens, où

reposent depuis l'an 1765, les augustes dépouilles de Louis Dauphin de France, père de Charles X. On ne s'arrêta que pour relayer et à trois heures du matin nous entrions à Villeneuve-Le-Roi.

Le jour ne paraissait pas encore, on nous avait recommandé l'auberge de la Poste, tenue par M. Le Blanc, un prompt repos nous était nécessaire, nous mîmes le temps à profit et à 9 heures on nous annonça la voiture du Château de Prunoy, qui venait nous chercher. C'est alors que les yeux bien ouverts, nous pûmes juger d'un hôtel qu'on ne peut trop vanter : Propreté, élégance, bonne chère, jardins soignés, vue délicieuse, à Melun nous étions dans l'auberge des reines, nous voici dans la reine des auberges, après avoir payé à M. Le Blanc notre tribut d'admiration en même temps que notre mémoire, nous quittâmes la grande route pour entrer dans le chemin qui conduit à Prunoy.

(A suivre)



L'adoration des Mages, panneau du jubé de l'église de Villemaur

Notre voyage à Provins

Je ne puis résister au plaisir d'évoquer la radieuse journée du 12 mai 1974, qui nous a permis de visiter Provins, cette belle cité médiévale, doublement attirante pour nous Joviniens, puisque c'est un retour aux sources champenoises. Les amis qui nous accompagnaient n'ont sans doute pas oublié la traversée de notre forêt d'Othe, dans un secteur encore préservé, la visite de la si intéressante église de Villemaur-sur-Vanne sous la docte conduite de Madame Martel, d'Aix-en-Othe; le sympathique accueil de la responsable du Syndicat d'initiative nous a permis de profiter au maximum de la visite de la vieille ville et de ses monuments. Le retour par Fleurigny, Vallery et la vallée d'Aillant au milieu d'un coucher de soleil aussi somptueux qu'imprévu, fut le couronnement d'une journée d'ambiance amicale.

à Escolives

Non moins réussie fut, le dimanche 4 août, la visite des fouilles d'Escolives, où Monsieur Kapps avait bien voulu nous recevoir avec sa bienveillance habituelle. Qu'il en soit ici remercié. Nous avons pu admirer, grâce à son érudition, les merveilles qui complètent chaque année un ensemble unique de l'art gallo-romain. La visite de la vieille église romane, nous a rappelé, que, dans le haut Moyen Age, Escolives fut dans la mouvance des Comtes de Joigny.

NOS ACTIVITÉS

Permettez-moi de signaler à votre attention deux dates assez prochaines, relatives à nos projets de printemps :

— Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le vendredi 18 avril 1975 à 20 heures 30, à la Cité administrative. Nous espérons avoir une conférence de M. le Dr Biraben, bien connu des Joviniens, dont nous pourrons bientôt vous annoncer le sujet par voie d'affiches.

— Notre excursion annuelle aura lieu le dimanche 1er juin, en direction d'Autun, suivant le désir exprimé à deux reprises par notre Conseil d'administration. Comme à l'habitude, vous pourrez, d'ici peu, avoir tous renseignements concernant le voyage en car et le déjeuner chez Mme Germineau, 33, rue Gabriel Cortel, chez Mme Cordier, 27, quai du Maréchal-Leclerc, ou à la Bibliothèque municipale.

Abonnement pour 1975

Pour vous abonner ou vous réabonner (N° 17 à 20) :

Ayez l'obligeance de verser le montant de l'abonnement : 18 francs (pour 4 numéros).

soit par chèque bancaire,

soit par chèque postal ECHO DE JOIGNY: C. C. P. DIJON: 2 100-92.

Cotisation de Membre Actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny: 10 francs par an.

Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu!

Faites vivre votre épargne

en la confiant à la

BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE



Maison BOLZINGER

Fleurs naturelles et



artificielles Articles funéraires

3 bis Avenue Gambetta JOIGNY

Tél.: 62.14.14 Articles de pêche

Maurice BONNET

OPTICIEN AUDIOPROTHESISTE

Adaptateur de lentilles cornéennes

Tél.: 62.03.56 - JOIGNY 22, Rue Gabriel-Cortel

MIGENNES

62, Avenue Jean-Jaurès.

les nouveaux TV COULEUR PHILIPS 110° entièrement transistorisés

- Ça accroit la fiabilité de l'appareil: tout transistors
- Ça réduit l'encombrement : 10 cm de profondeur en moins
- Ça améliore l'image : elle est encore plus contrastée
- Ça facilite l'utilisation : plus de touches à enfoncer

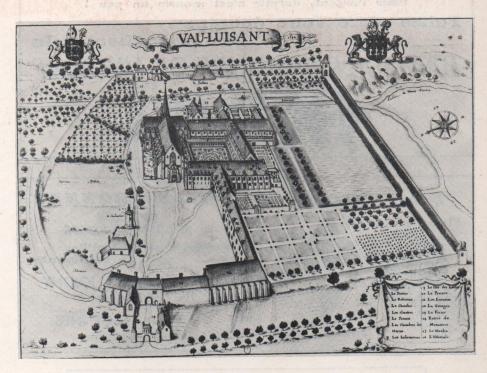
PHILIPS une gamme de 10 TV COULEUR



FRY — JOIGNY

Tél. 62-11-34

Philips : le premier spécialiste européen de la TV couleur



Perspective de l'Abbaye de Vauluisant (à 5 km de Villeneuve-l'Archevêque) avant sa destruction au début du XIXe siècle (voir p. 10)

Sommaire du n° 15

- sur-Yonne (suite), par J.-L. DAUPHIN.
 - 10 L'Abbaye de Vauluisant, par M. VALLERY-RADOT.
 - 13 Un cas de possession diabolique à Joigny en 1791, récit de l'Abbé FROMENTOT.
- Page 3 Le Jansénisme à Villeneuve- Page 19 Le cahier de doléances de Joigny, pour les E.G. de 1614.
 - 23 Hommage au Général Valet, maire de Joigny, par le Colonel BERTIAUX.
 - 31 Souvenirs de Prunoy (1826) lettres de M. Masson de Saint-Arnaud.